

BOÎTE À OUTILS
POUR LES PROJETS DE
Nature Bonds

Une approche éprouvée pour tirer parti du refinancement de la dette et de l'assistance technique,
en vue d'une conservation efficace et durable et pour l'action climatique.



Table des matières

i

Introduction et résumé 4

1

Évaluer les conditions favorables 9

2

Identifier les partenaires appropriés 13

3

Engagement initial des gouvernements 18

4

Déterminer les Engagements en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique 21

5

Exécution de l'opération de conversion de la dette 29

6

Création d'un fonds fiduciaire pour la conservation 43

7

Respecter les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique 54

8

Reporting 58

9

Confidentialité et communications 62

A

Annexe 67

Remerciements

Pour cette boîte à outils, notre équipe s'est appuyée sur l'expertise de TNC en matière de conversion de dettes pour la nature et le climat, par le biais de son programme, et a mobilisé des experts externes sur différents sujets, notamment par le biais de consultations avec des parties externes impliquées dans la clôture des projets à ce jour.

Nous tenons à remercier les organisations suivantes pour leur précieuse contribution à l'élaboration de cette boîte à outils : la [Banque interaméricaine de développement \(BID\)](#), la [Société financière internationale de développement des États-Unis \(US-DFC\)](#), le [Secrétariat du Commonwealth](#), le [Climate Vulnerable Forum \(CVF\)](#)-Secrétariat du [V20](#), les [Pew Charitable Trusts](#), la [Facilité africaine de soutien juridique \(ALSF\)](#), et [Lazard](#).

Clause de non-responsabilité

Cette boîte à outils représente le point de vue de The Nature Conservancy et ne représente pas le point de vue d'une autre institution ou organisation. Il s'agit d'un guide général qui ne doit pas être considéré comme un conseil financier ou juridique. Nous encourageons vivement toute personne s'intéressant aux thèmes abordés dans cette Boîte à outils à consulter leurs conseillers. En cas d'incohérence ou de divergence entre la traduction française et la version anglaise originale, la version originale fera foi.



Avant-propos

Objectif de cette boîte à outils

Cette boîte à outils fournit aux parties prenantes intéressées, principalement les ministères de l'Environnement et des Finances ou leurs équivalents, une vue d'ensemble complète et de haut niveau des projets de *Nature Bonds*, en se concentrant exclusivement sur les conversions de dettes commerciales.

Il fournit des informations sur les étapes précédant et suivant la clôture de la transaction, décrit les attentes des parties en ce qui concerne les processus et les documents, ainsi que les raisons et les meilleures pratiques nécessaires pour obtenir un résultat positif.

La boîte à outils sera également utile aux gouvernements, aux conseillers, aux rehausseurs de crédit, aux ONG, aux communautés et à d'autres parties essentielles, telles que les autres ministères, des agences publiques, des banques et des institutions de financement du développement qui souhaitent mieux comprendre l'impact et les processus des projets de *Nature Bonds*.

À propos de The Nature Conservancy

The Nature Conservancy (TNC) est une organisation mondiale de protection de la nature qui se consacre à la conservation des terres et des eaux, dont dépend toute vie. En nous fondant sur la science, nous créons des solutions innovantes sur le terrain pour relever les plus grands défis de ce monde, afin que la nature et les humains puissent prospérer ensemble. Nous luttons contre le changement climatique, conservons les terres, les eaux et les océans à une échelle sans précédent, fournissons de la nourriture et de l'eau de manière durable et contribuons à rendre les villes plus durables. Actifs dans plus de soixante-dix pays et territoires, nous employons une approche collaborative qui fait participer les communautés locales, les gouvernements, le secteur privé et d'autres partenaires.

Nos valeurs

TNC collabore systématiquement avec les dirigeants des pays et respecte ceux-ci, tout en appliquant les normes les plus strictes en matière de diversité et d'inclusion. Nous donnons la priorité à la collaboration avec les gouvernements, partenaires que nous considérons sur un pied d'égalité avec nous, et nous veillons à ce que les projets de *Nature Bonds* soient développés conjointement et en accord avec les priorités et les valeurs nationales. En valorisant et en intégrant différentes perspectives, nous enrichissons le processus de conception du projet, ce qui favorise des résultats plus efficaces et durables. TNC s'engage à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion dans tous les aspects de son travail, et reconnaît que ces principes sont essentiels pour obtenir des impacts durables sur la conservation et la lutte contre le changement climatique.

Contact

Si vous souhaitez en savoir plus, donner votre avis ou étudier un projet de *Nature Bonds* dans votre pays, veuillez contacter naturebonds@tnc.org.



Introduction

Forêts productrices d'eau, Mongui, Boyacá, Colombie.

© Daniel Tadeo Garcés Jurado/TNC Concours Photo 2021

Qu'est-ce qu'un projet de *Nature Bonds* ?

Les projets de *Nature Bonds* sont une approche globale qui utilise le refinancement de la dette associé à une assistance technique en matière de sciences écologiques et sociales, de politique et de planification de la conservation. Ils aident les pays à atteindre leurs objectifs de conservation et de lutte contre le changement climatique, à combler le déficit de financement pour la protection de la nature et à soutenir les communautés locales.

Les projets de *Nature Bonds* se caractérisent par des engagements solides et juridiquement contraignants, liés à une opération de conversion de dette. Les partenaires à long terme de la conservation et du climat soutiennent les gouvernements nationaux dans leurs efforts de planification, tels que l'élaboration de plans d'espace marin, et la mise en œuvre de projets de *Nature Bonds* par des investissements directs et une assistance technique dans les domaines de la science et de la politique. Ces investissements soutiennent les communautés, protègent la nature, luttent contre le changement climatique et préservent les écosystèmes terrestres, océaniques et d'eau douce.

Le volet conversion de dette d'un projet de *Nature Bonds* vise à refinancer la dette commerciale d'un pays afin de générer de nouveaux financements pour la conservation et/ou le climat. Grâce à ce mécanisme, un émetteur souverain, dont la notation de crédit n'atteint pas la catégorie investissement « investment grade », accède aux marchés internationaux des capitaux en émettant des obligations dont la notation de crédit est améliorée, ce qui permet d'économiser sur le service de la dette, généralement grâce à un

taux d'intérêt réduit. Les collaborations entre les ONG internationales et les banques de développement facilitent la fourniture de mécanismes d'amélioration du crédit tels que les garanties de crédit et l'assurance contre le risque politique. Les économies réalisées grâce à ces transactions, qu'elles proviennent de la réduction du volume de la dette, des taux d'intérêt ou d'autres moyens, peuvent alors être affectées à des initiatives en faveur de la nature et du climat, sans alourdir les budgets ou les niveaux d'endettement des gouvernements. TNC a été le pionnier de ce type d'approche et les désigne sous le nom de « projets de *Nature Bonds* » (*Nature Bonds* projects).

Les fonds générés par les projets de *Nature Bonds* sont gérés par un Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) indépendant, qui garantit la transparence, la responsabilité et la conformité de la gestion et de la distribution des fonds. Une fois créé, le FFC peut également être utilisé comme mécanisme pour mobiliser, contrôler et rendre compte de sources de financement supplémentaires et/ou gérer les finances pour d'autres objectifs de conservation et/ou climatiques dans le pays.

APPROFONDISSEZ :



L'histoire des conversions de dettes en faveur de la nature et du climat



Normes de pratique des *Nature Bonds*



Quels sont les avantages des projets de *Nature Bonds* ?

Soutenus par The Nature Conservancy, les pays qui entreprennent un projet de *Nature Bonds* peuvent :



Débloquer des sources de financement supplémentaires

Générer un financement durable et à long terme pour les priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique, sans augmenter la dette, tout en catalysant le soutien supplémentaire de diverses nouvelles sources telles que les capitaux privés, les institutions de financement du développement (IFD) et les philanthropes.



Respecter les engagements nationaux et internationaux

Les fonds débloqués et l'assistance technique fournie dans le cadre d'un projet de *Nature Bonds* peuvent aider les pays à respecter les engagements et les plans mondiaux tels que les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité (SPANB). La réalisation de ces engagements se fait d'une manière significative et durable, déterminée par des processus de planification transparents et participatifs.



Soutenir les écosystèmes et les communautés résilientes au changement climatique

Les investissements directs dans la conservation soutiennent les communautés, protègent la nature et améliorent la santé des écosystèmes terrestres, océaniques et d'eau douce.



Canaliser et mobiliser des fonds pour la conservation et le climat

En créant un fonds fiduciaire indépendant pour la conservation respectant les meilleures pratiques mondiales, les projets de *Nature Bonds* canalisent les financements vers des activités de conservation et peuvent mobiliser des fonds supplémentaires provenant d'autres sources, y compris des parties bilatérales et multilatérales.



Réduire le fardeau de la dette

Les pays qui entreprennent des projets de *Nature Bonds* disposent souvent de plus de temps pour assurer le service de leur dette, peuvent bénéficier de taux d'intérêt plus bas et potentiellement profiter d'une réduction de l'encours de la dette. Les pays ont également la possibilité d'effectuer des paiements de conservation en monnaie locale.



Améliorer la situation financière

Dans certains cas, le volet refinancement du projet peut permettre aux pays de réaliser des économies budgétaires. Les paiements de la dette qui seraient autrement effectués à l'extérieur du pays restent libellés dans la monnaie locale et investis dans l'économie du pays.



Études de cas : Projets de *Nature Bonds*

Les études de cas présentées ci-dessous mettent l'accent sur les projets marins et océaniques, illustrant l'expérience de TNC à ce jour. D'autres études de cas portant sur les milieux terrestres, les eaux douces et le climat seront bientôt disponibles.



© Roshmi Lodhia

Seychelles

Aider les Seychelles à protéger plus de 30 % de leur espace marin d'ici à 2020, grâce à l'achèvement d'un plan d'espace marin. Une conversion de la dette aux créanciers du Club de Paris d'environ 22 millions de dollars a permis de dégager 430 000 USD de financement annuel pour la conservation et le climat.

[LIRE L'ETUDE DE CAS](#)



© Jennifer Adler

Belize

553 millions d'USD ont été rachetés aux détenteurs d'obligations avec une décote de 45 % dans le cadre d'un « Prêt Bleu », qui soutient l'objectif du Belize de protéger jusqu'à 30 % de son espace marin. Il a permis la création d'un plan pour un océan durable d'ici 2026 grâce à un financement de 180 millions d'USD pour la conservation du milieu marin au cours des 20 prochaines années.

[LIRE L'ETUDE DE CAS](#)



© Shane Gross

Barbade

Une conversion de dette de 150 millions de dollars organisée par TNC aide la Barbade à protéger et à gérer efficacement jusqu'à 30 % de ses eaux et a permis la mise en place d'un plan pour un océan durable grâce à un financement de 50 millions de dollars pour la conservation sur une période de 15 ans

[LIRE L'ETUDE DE CAS](#)



© Roshmi Lodhia

Gabon

Nous aidons actuellement le Gabon à protéger jusqu'à 30 % de sa zone maritime d'ici 2030 et à mettre en place un plan d'espace marin grâce à un financement de 163 millions de dollars sur 15 ans, rendu possible par le refinancement de 500 millions de dollars d'euro-obligations.

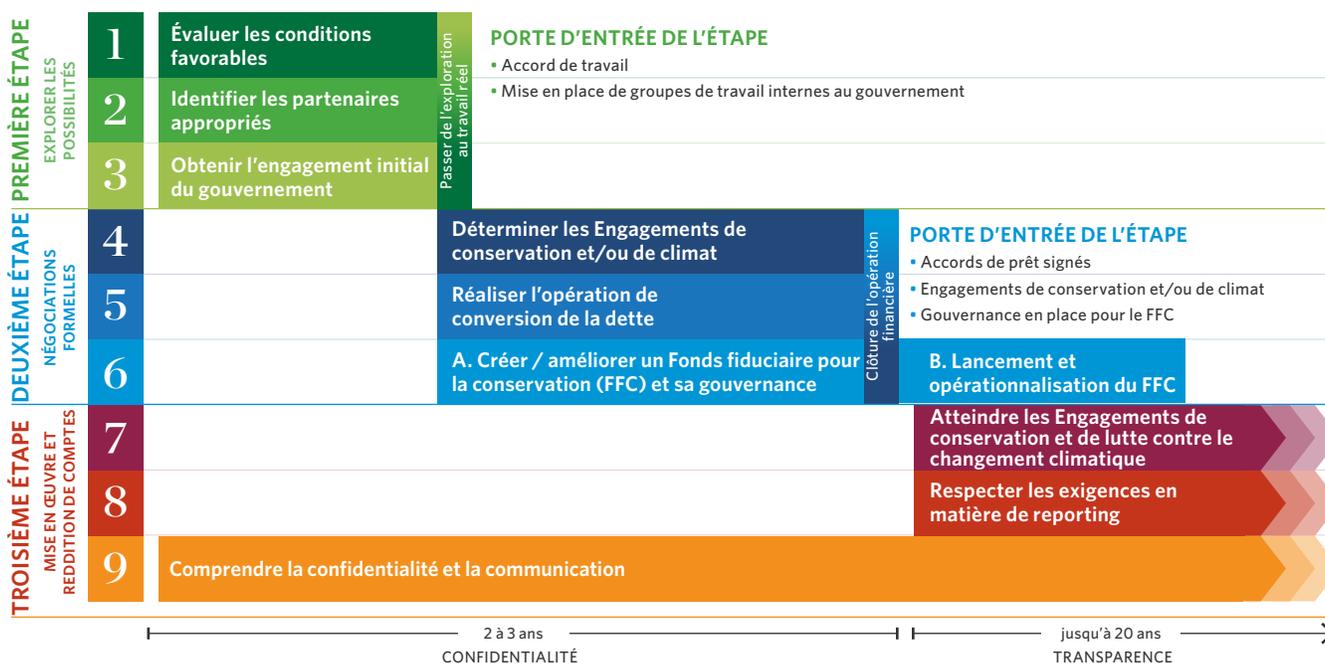
[EN SAVOIR PLUS](#)



RÉSUMÉ :

Comment fonctionnent les projets de *Nature Bonds* ?

Un projet de *Nature Bonds* comporte neuf sections dont la chronologie se chevauche souvent. Elles peuvent être regroupées en trois étapes principales qui se succèdent tout au long du projet.



1.1. Évaluer les conditions favorables :

Comprendre la faisabilité et l'adéquation d'un projet de *Nature Bonds*, y compris déterminer quelle dette y est éligible. Évaluer si un Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) existe déjà et s'il répond aux normes de pratique des *Nature Bonds*. Comprendre les priorités et les opportunités du pays en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique.

2. Identifier les partenaire appropriés :

Coordonner et consulter les partenaires mondiaux et locaux, y compris les parties prenantes gouvernementales internes et les rehausseurs de crédit, ainsi que les partenaires de conservation/climat nécessaires à la mise en œuvre du projet.

3.3. Obtenir l'engagement initial du gouvernement :

Le gouvernement signale son engagement, ce qui peut inclure la signature d'une lettre d'assistance technique et la mise en place d'une équipe de travail interne au gouvernement pour assurer la coordination entre les ministères.

Porte d'entrée de l'étape :

Accords d'opération comprenant des Engagements en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique signés. Clôture de l'opération financière, accord de prêt et autres documents d'opération signés.

4. Déterminer les Engagements de conservation et/ou de climat :

Avec le gouvernement, définissez et rédigez des Engagements juridiquement contraignants et limités dans le temps pour les résultats du pays en matière de conservation, de développement durable, de communauté et/ou de climat.

5. Réaliser l'opération de conversion de la dette :

Refinancer la dette commerciale existante du gouvernement en un nouveau prêt assorti de conditions plus favorables. Les fonds débloqués soutiendront les objectifs du pays en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique.

6A. Créer / améliorer un Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) et sa gouvernance :

Créer ou améliorer un fonds fiduciaire privé, transparent et indépendant qui recevra les fonds débloqués par la conversion de la dette.

Porte d'entrée de l'étape :

Contrats de prêt comprenant des Engagements de conservation et/ou de climat exécutés. Clôture de la transaction financière, contrat signé.

6B. Lancement et opérationnalisation du FFC

Le FFC peut prendre jusqu'à un an pour être opérationnel et décaisser les subventions après la clôture de la transaction. Le FFC fonctionne pendant toute la durée du projet, généralement jusqu'à 20 ans, voire plus.

7. Respecter les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique :

Identifier un organisme responsable au sein du gouvernement pour coordonner les échanges inter-agences au sujet des Engagements de conservation. Traduire ceux-ci en un plan de travail gouvernemental et entreprendre des actions pour atteindre des Jalons de conservation juridiquement contraignants.

8. Respecter les exigences en matière de rapports :

Respecter les exigences en matière de rapports d'étape et de rapports annuels sur la conservation décrites dans l'accord de conservation du projet de *Nature Bonds*, y compris le partage des résultats obtenus, validés par des experts en la matière.

9. Comprendre la confidentialité et la communication :

Avant le bouclage financier, la confidentialité est cruciale pour éviter la spéculation du marché qui pourrait gonfler le prix des obligations et potentiellement réduire le montant du financement débloqué, voire mettre en péril le projet dans son ensemble. Après la clôture financière, il est essentiel de mettre en œuvre des stratégies de communication responsables.



Glossaire

Accord de conservation : Accord entre le gouvernement et le partenaire de conservation à long terme encapsulant les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique et les étapes connexes, peut également être directement inclus dans l'accord de prêt en fonction du projet.

Amélioration du crédit : Outils utilisés pour améliorer la solvabilité d'un emprunteur, tels que les garanties de crédit et l'assurance contre le risque politique.

Biodiversité : La diversité de la vie dans le monde ou dans un habitat ou un écosystème particulier.

Cadre de suivi de l'UICN : Un ensemble de lignes directrices élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature afin de suivre les progrès de la conservation.

Conservation : Protection des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

Contributions déterminées au niveau national (CDN) : Engagements pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique : Engagements juridiquement contraignants pris par les gouvernements dans le cadre de projets de *Nature Bonds*, visant à atteindre des objectifs ambitieux en matière de conservation, de développement durable et/ou de climat.

Environnement, société et gouvernance (ESG) : Critères utilisés par les investisseurs pour évaluer l'impact d'une entreprise sur la société et l'environnement, en plus de ses performances financières.

Euro-obligations : Les obligations libellées dans une devise autre que celle du pays ou du marché dans lequel elles sont émises.

Facilitateur de projet : Personne ou organisation responsable de l'orientation et de la coordination des différents acteurs impliqués dans un projet de *Nature Bonds*.

Financement de projets pour la permanence (PFP) : une approche éprouvée de la conservation conçue pour garantir les politiques, les capacités, les dispositions institutionnelles et le financement intégral d'une protection efficace et durable des écosystèmes à grande échelle.

Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) : Un fonds privé, transparent et indépendant, créé ou amélioré pour recevoir les fonds débloqués par les conversions de dettes afin de soutenir les objectifs de conservation et de lutte contre le changement climatique.

Jalons : Objectifs spécifiques ou cibles dans le cadre des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, qui doivent être atteints dans un délai donné.

Nature Bonds : Une approche holistique utilisant le refinancement de la dette associé à la science écologique et sociale, à la politique et à la planification de la conservation pour aider les pays à respecter leurs engagements internationaux et nationaux en matière de nature et de climat, à combler le déficit de financement en faveur de la nature et à soutenir les communautés locales.

Normes opérationnelles du programme Nature Bonds : TNC développe des normes aidant à la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de *Nature Bonds*, afin d'assurer la cohérence et l'impact des performances de conservation dans tous les aspects des projets.

Normes mondiales : Lignes directrices convenues au niveau international pour mesurer le succès d'un projet de conservation.

Opération de conversion de dette : Processus financier par lequel une partie de la dette commerciale d'un gouvernement est refinancée par un nouveau prêt à des conditions plus favorables, ce qui permet de canaliser les fonds vers des objectifs tels que la conservation et les objectifs climatiques.

Partenaire de long terme pour la conservation et le climat : Une organisation (comme The Nature Conservancy) spécialisée dans la protection des zones naturelles qui participe à un projet de *Nature Bonds* afin de soutenir les activités de conservation sur le terrain pendant toute la durée du projet.

Plan de l'espace marin : Un plan global qui décrit l'utilisation et la gestion durables des ressources marines dans une zone géographique définie.

Programme Blue Bonds : Ancien nom du programme de TNC, désormais appelé programme *Nature Bonds*.

Acronymes

BID : Banque interaméricaine de développement

BMD : Banques multinationales de développement

CDB : Convention sur la diversité biologique

CDN : Contributions déterminées au niveau national

CRA : Agences de notation, en anglais credit rating agencies

DDH : Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

FFC : Fonds fiduciaire pour la conservation

FMI : Fonds monétaire international

IFD : Institutions de financement du développement

NDA : Accord de confidentialité, en anglais non-disclosure agreement

ONG : Organisations non gouvernementales

PACL : Peuples autochtones et communautés locales, en anglais IPCL - Indigenous peoples and local communities

PFP : Financement de projets pour la permanence

PRI : Assurance contre le risque politique en anglais Political Risk Insurance (PRI)

AP : Appel à propositions

SGES : Système de gestion environnementale et sociale

SPANB : Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité

TNC : The Nature Conservancy

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

USD : Dollar américain

US-DFC : Société financière de développement international des États-Unis

UTCATEF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie



I Évaluer les conditions favorables

Première étape : Section 1

- 1.0 Vue d'ensemble
- 1.1 Déterminer quelle dette est éligible
- 1.2 Signer la lettre d'assistance technique
- 1.3 Déterminer les priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique
- 1.4 Comprendre le cadre politique et le processus d'approbation

Forêt ancienne, Monteverde, Costa Rica
© Christopher Becerra / Concours photo TNC 2019

1.0 Vue d'ensemble

L'évaluation des conditions favorables permet aux gouvernements de prendre des décisions éclairées sur la faisabilité et l'adéquation d'un projet de *Nature Bonds*, qui établira un équilibre entre la réalisation d'avantages fiscaux et la réalisation d'objectifs de conservation et de lutte contre le changement climatique.

Les conditions macro-économiques sont notamment :

Délai suffisant :

En supposant qu'il faille 2 à 3 ans pour achever les phases de conception et de transaction, dispose-t-on de suffisamment de temps pour poursuivre un tel projet avant tout changement de stratégie nationale ?

Capacité adéquate :

Le gouvernement dispose-t-il de capacités suffisantes et/ou est-il disposé à renforcer ses capacités pour se consacrer au projet ?

Si ces conditions macro-économiques sont favorables, une évaluation informelle est réalisée dans le cadre de conversations entre le gouvernement et le facilitateur du projet, en posant les questions suivantes :



Un projet de *Nature Bonds* peut-il débloquer des fonds compte tenu du profil de la dette d'un pays et du rehaussement de crédit admissible ?



Quelles sont les opportunités en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique, et comment sont-elles classées par ordre de priorité pour déterminer les régions et les actions prioritaires ?



Quelles politiques et procédures les parties doivent-elles suivre pour mettre en œuvre un projet de *Nature Bonds* ?



Les points 1.1 à 1.4 ci-dessous doivent être considérés comme étant entrepris en parallèle, plutôt que de manière séquentielle.

1.1 Déterminer quelle dette est éligible

Toutes les dettes ne peuvent pas être refinancées. Il est essentiel d'identifier quelles dettes seront refinancées.

En général, plus le prix de rachat de la dette est bas, plus les économies réalisées sont importantes et plus les fonds débloqués pour la conservation et l'action climatique sont importants. Toutefois, il convient d'analyser d'autres caractéristiques de la dette en plus du niveau de rachat très réduit, notamment les taux d'intérêt préexistants élevés, l'accès limité aux marchés de capitaux et les échéances à venir.

Dans les projets de *Nature Bonds*, TNC travaille avec le ministère des Finances et ses conseillers pour identifier la meilleure dette à refinancer. L'objectif est de maximiser les fonds débloqués et de créer le plus de financement possible au fil du temps, en soutien aux Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique du pays.

Dans le cadre d'un projet de *Nature Bonds*, les paiements sur le nouveau prêt plus les paiements de conservation devraient être égaux ou inférieurs aux paiements sur la dette initiale à refinancer.

Dans le cas du refinancement d'une dette arrivant à échéance, il doit y avoir une amélioration suffisante du coût total de l'emprunt par rapport au taux du marché.

Les euro-obligations sont souvent la meilleure solution car c'est généralement le type de dette le plus cher, il est facile d'obtenir un rachat favorable et il existe un processus transparent de rachat de la dette qui attire les investisseurs désireux de vendre.

Une fois la dette éligible identifiée, il est important d'explorer les options des différentes institutions de financement du développement pour mobiliser le rehaussement de crédit. Toutes les institutions ne peuvent pas opérer dans toutes les zones géographiques et un dialogue précoce de haut niveau avec les conseillers financiers et TNC peut aider le pays à identifier les prochaines étapes et à éviter les voies qui sont clairement sans issue.



Voir les sections 5.2 Rehaussement de crédit et 5.3 Refinancement de la dette existante pour plus de détails.

1.2 Signer la lettre d'assistance technique

Au cours des premières phases d'exploration, les gouvernements manifestent leur intérêt pour une meilleure compréhension des projets de *Nature Bonds*. Le facilitateur de projet et le gouvernement peuvent souhaiter documenter cette demande d'assistance technique. TNC exige que le gouvernement demande officiellement l'assistance technique par écrit. Cette lettre n'engage aucune des parties à conclure une transaction.



Pour obtenir des victoires significatives et durables en matière de conservation, il ne suffit pas de se limiter à de petits projets. Les grandes initiatives, comme celle-ci, sont essentielles pour atteindre des résultats réels et marquants.

SHERRY CONSTANTINE
ANCIENNE DIRECTRICE DU PROGRAMME DES CARAÏBES
ORIENTALES DE THE NATURE CONSERVANCY



1.3 Déterminer les priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique

L'étape suivante consiste à identifier et à décider des résultats clés en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique qui seront soutenus par les fonds débloqués par la conversion de la dette, sur la base des objectifs et stratégies existants du gouvernement en matière de conservation et/ou de climat.

La détermination de ces priorités et l'évaluation de la capacité à y répondre sont le fruit d'une collaboration itérative entre le gouvernement, le facilitateur du projet et le partenaire à long terme pour la conservation et le climat. Il s'agit de répondre, le cas échéant, aux questions clés suivantes :



Quel est le statut actuel du pays en matière de conservation et/ou de climat ?

Évaluez l'état actuel des actions, des ambitions et des opportunités en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique pour le pays et les principaux partenaires du projet. Examinez les engagements internationaux actuels, tels que le cadre mondial pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPNB) et les contributions déterminées au niveau national (CDN), afin de comprendre quelles sont les actions prioritaires qui permettraient d'atteindre les objectifs existants.



Quelle est la vision du pays en matière de conservation et/ou de climat pour les 10 prochaines années ?

Au plus haut niveau, où le gouvernement veut-il aller et que veut-il réaliser ? Cette vision peut inclure des objectifs de biodiversité et de gestion améliorée pour des utilisations durables.



Quelle est la vision de la conservation et/ou du climat au niveau infranational des communautés locales et pour celles-ci ?

Outre la vision et les priorités nationales, il est important de rechercher les chevauchements, les synergies et la complémentarité avec la vision et les actions en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique au niveau infranational, de la part de différents acteurs, y compris les communautés locales et, le cas échéant, les populations autochtones.



Les priorités identifiées sont-elles réalisables, ambitieuses et mesurables ?

Évaluez les priorités sélectionnées pour vous assurer qu'elles sont réalisables, qu'elles ont un impact et qu'elles sont quantifiables pendant la durée de vie du projet, et qu'elles fournissent un cadre clair pour évaluer le succès et l'impact du projet.



Les priorités définies tiennent-elles compte des questions sociales et économiques ?

Évaluez les avantages et les effets potentiels des priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique sur les questions sociales et économiques.



Les priorités déclarées par le gouvernement s'alignent-elles sur celles des partenaires clés du projet de Nature Bonds ?

Dès le début, discutez avec les décideurs pour clarifier les objectifs et les capacités des partenaires clés, y compris le facilitateur du projet et le partenaire à long terme pour la conservation et le climat, afin de vous assurer que vos priorités sont suffisamment semblables.



Quelle est la capacité actuelle et potentielle de répondre à ces priorités ?

Identifiez les capacités existantes et les besoins futurs pour atteindre les objectifs et les projets du Fonds fiduciaire pour la conservation, ainsi que les obligations en matière de suivi et de reporting sur le long terme, et pas seulement lors des phases de lancement et de mise en place.



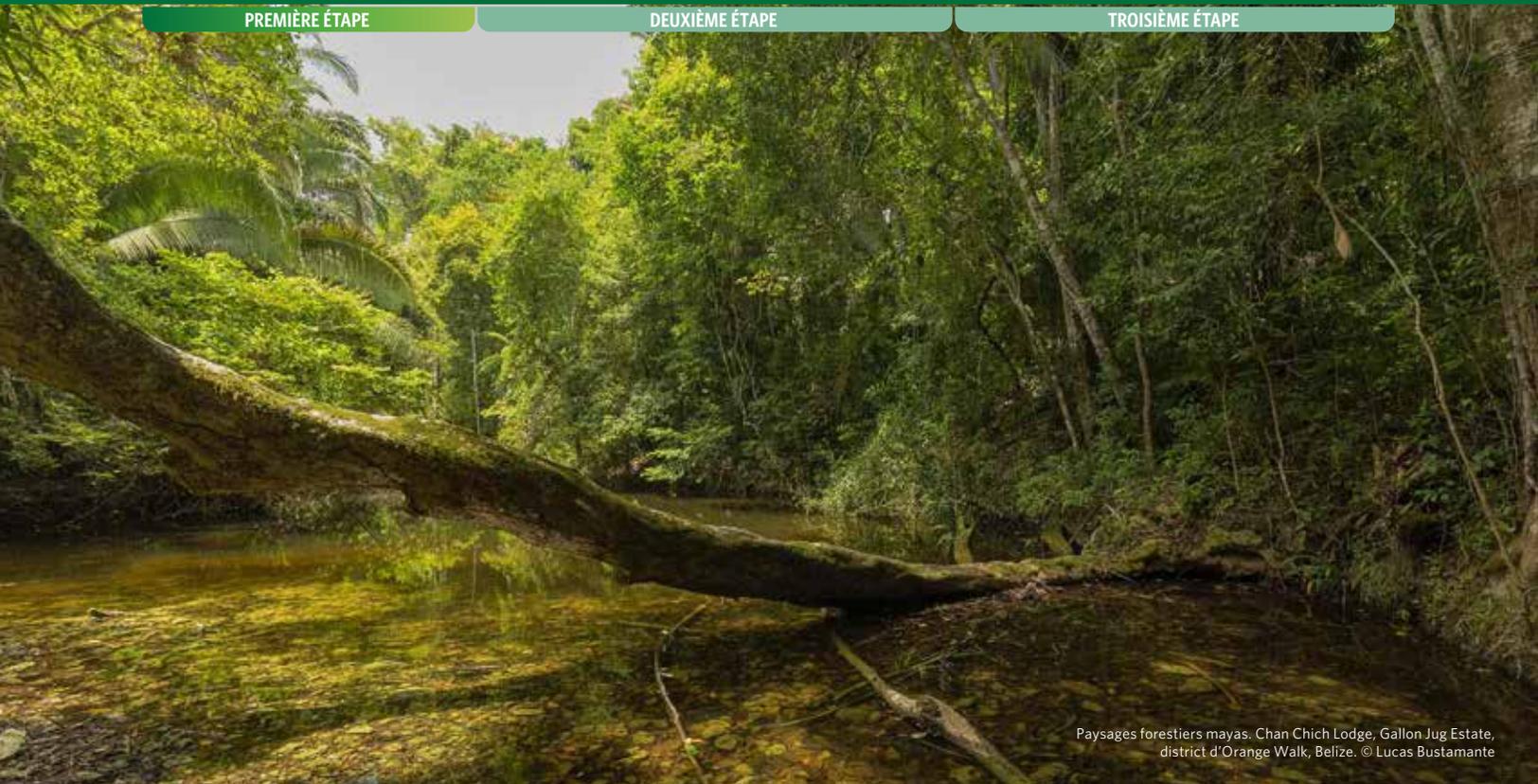
Y a-t-il d'autres avantages à prendre en compte en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique ?

Les projets de *Nature Bonds* peuvent inclure des engagements non contraignants parallèlement à des Engagements juridiquement contraignants de conservation et de lutte contre le changement climatique. Ces aspects non contraignants peuvent être inclus pour établir un lien avec d'autres financements et projets de conservation, ou pour faire face à des niveaux élevés de risque ou d'incertitude. Bien que guidés par les mêmes principes que les Engagements, les gouvernements ne sont pas pénalisés en cas de non-respect de ces derniers.

APPROFONDIR



Pour plus d'informations sur l'établissement des priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique et sur le moment opportun pour entreprendre un projet de *Nature Bonds*, consultez ce rapport.



Paysages forestiers mayas. Chan Chich Lodge, Gallon Jug Estate, district d'Orange Walk, Belize. © Lucas Bustamante

1.4 Comprendre le cadre politique et le processus d'approbation

Pour coordonner et exécuter efficacement un projet de *Nature Bonds*, il est essentiel de bien comprendre le cadre politique et le processus d'approbation d'un pays dès le départ. Cela implique de fournir au facilitateur du projet des conseils sur les questions clés suivantes :

- ❓ Quelles politiques, réglementations, stratégies nationales et plans régissent actuellement les investissements et les interventions dans le domaine de la conservation et du climat ?
- ❓ Quels sont les processus et les lois qui régissent les processus d'élaboration des politiques et de planification dans le pays en ce qui concerne le climat, la conservation et les circonscriptions locales ?
- ❓ Quels sont les processus et les lois qui régissent le cadre de gestion de la dette dans le pays en ce qui concerne la gestion du passif, le refinancement de la dette et les décisions budgétaires ?
- ❓ Quelle entité gouvernementale (département, direction, agence, etc.) serait responsable d'un tel projet ?
- ❓ Quels sont les processus et les lois en vigueur, en plus des meilleures pratiques, pour interagir avec les principales parties prenantes locales et les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) ?



Consultez les normes de bonne pratique des *Nature Bonds* pour connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière d'opérations et de gouvernance.



2 Identifier les partenaires appropriés

Première étape : Section 2

- 2.0 Vue d'ensemble
- 2.1 Quels sont les partenaires appropriés pour atteindre vos objectifs ?
- 2.2 Facilitateur et conseillers du projet
- 2.3 Groupes de parties prenantes internes au gouvernement
- 2.4 Partenaires de long terme pour la conservation et le climat
- 2.5 Rehausseurs de crédit
- 2.6 Banques
- 2.7 Acteurs internationaux
- 2.8 Investisseurs
- 2.9 Principaux acteurs locaux

Membres de l'Association des femmes de Pate à Pate, Lamu au Kenya. Le Kenya abrite 60 % de la forêt de mangrove du Kenya, un écosystème important qui stocke le carbone et défend les côtes contre l'impact des tempêtes. © Sarah Waiswa



2.0 Vue d'ensemble

Pour mener à bien les projets de *Nature Bonds*, il est essentiel de sélectionner judicieusement les partenaires. Dans cette sélection, il est crucial d'attribuer aux différentes parties prenantes des rôles clairs et de faire des efforts coordonnés, pour la mise en œuvre efficace et la viabilité à long terme d'un projet.

2.1 Quels sont les partenaires appropriés pour atteindre vos objectifs ?

Pour garantir la confidentialité, l'engagement des parties prenantes avant le bouclage financier doit chercher avant tout à comprendre et identifier les priorités de conservation, les avantages et les impacts de l'aménagement du territoire et d'autres actions de conservation. Il doit être mené sans mentionner le mécanisme de financement ou le projet de Nature Bonds. Consultez la section Confidentialité et communications pour plus de détails.

La bonne réalisation des projets de *Nature Bonds* nécessite une coordination et une consultation avec un large éventail de partenaires mondiaux et locaux, y compris les facilitateurs et les conseillers du projet, les ministères et les agences gouvernementales, les partenaires à long terme de la conservation et du climat, les rehausseurs de crédit, les agences de notation de crédit, les banques, les acteurs internationaux, les investisseurs et les groupes de parties prenantes locales. Il est essentiel d'interagir avec tout cet éventail de partenaires pour mener à bien un projet.



Voir la section 9.0 *Confidentialité et communications* pour plus de détails.



Note : ces partenaires interviennent parfois à différents stades du processus, mais ils doivent être contactés le plus tôt possible pour travailler sur les aspects du projet qui les concernent le plus. Nous avons dressé une liste détaillée de ces partenaires que vous pouvez consulter pour savoir quand il est préférable de les consulter, et si nous conseillons de ne les contacter que plus tard.

2.2 Facilitateurs et conseillers du projet

Les facilitateurs et conseillers de projet jouent un rôle central dans les projets de *Nature Bonds* et doivent avoir une connaissance approfondie de la structuration financière et des résultats à atteindre en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique. Leur expertise est essentielle pour relier efficacement les différentes parties impliquées dans le processus.

Le rôle d'un facilitateur de projet consiste notamment à :

- **Faciliter la communication et fournir un soutien sur mesure :** Le facilitateur de projet apporte au pays un soutien sur mesure à toutes les étapes du projet et facilite la communication entre toutes les parties, garantissant ainsi une exécution réussie et efficace.
- **Soutenir l'opération financière :** À la demande du pays, le facilitateur de projet orchestre les éléments mobiles de la structure financière innovante et réunit diverses parties prenantes, notamment des investisseurs, des bailleurs de fonds publics et des organisations internationales de développement. Cet effort vise à optimiser une dette à des conditions plus favorables, notamment en réduisant les taux d'intérêt et en allongeant la durée des prêts. Le facilitateur de projet assure également le suivi des remboursements du nouveau prêt.
- **Maximiser les avantages pour la conservation, le climat et les communautés :** Le facilitateur du projet, aux côtés du partenaire et des conseillers en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique à long terme, cherche à maximiser les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique du pays et à les intégrer dans la stratégie nationale de soutien au développement durable, aux communautés locales et aux peuples autochtones.

TNC joue souvent le rôle de facilitateur de projet et de partenaire à long terme en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique pour les projets d'obligations liées au climat. Afin d'élargir la participation au marché, TNC prévoit de collaborer avec d'autres facilitateurs de projet potentiels qui ont l'expérience de la gestion de projets complexes, notamment de grandes ONG de conservation, des conseillers en financement climatique et des sociétés de conseil.



2.3 Groupes de parties prenantes internes au gouvernement

Les projets de *Nature Bonds* nécessitent une collaboration entre divers décideurs, entre les ministères, les agences publiques et d'autres organismes. Il est essentiel d'établir d'emblée une communication efficace entre les principaux décideurs afin d'éviter les délais et de s'aligner sur les objectifs de haut niveau du projet.



Voir la section 3.2 *Mise en place d'une gouvernance/coordination gouvernementale interne pour plus d'informations.*

2.4 Partenaires de long terme pour la conservation et le climat

Les partenaires à long terme pour la conservation et le climat, lorsqu'ils jouent leur rôle avec succès, apportent leur expertise et leur soutien aux projets de *Nature Bonds* pendant la phase de conception du projet et jusqu'à 20 ans après la clôture financière. Idéalement, ils sont déjà présents dans le pays et disposent d'une expertise sur le terrain.

Un partenaire à long terme pour la conservation, tel que TNC, assume les responsabilités clés suivantes :

- **Co-conception des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique :** Le partenaire de conservation apporte sa crédibilité et son expertise au pays en fournissant une assistance technique pour l'élaboration conjointe et l'adoption des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, ainsi que pour le suivi à long terme de ces engagements.
- **Effectuer la planification nécessaire :** Les partenaires à long terme pour la conservation et le climat mettent en œuvre des méthodes stratégiques et participatives de conservation, voire une nouvelle planification de l'espace, en appui aux Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique. Ils doivent donc se concerter avec les communautés locales et les parties prenantes. Dans le contexte de la protection du milieu marin, cela inclut la planification d'espace marin (PEM) ou un plan spatial de conservation (PSC).



Voir l'annexe Création d'un plan spatial marin pour plus d'informations.

- **Fourniture de conseil technique à long terme :** Post-clôture, les partenaires de conservation à long terme valident les Jalons et soutiennent le gouvernement dans la mise en œuvre du projet en renforçant les capacités, en jouant un rôle de conseillers techniques, en offrant un accompagnement sur les meilleures pratiques mondiales, les cadres de sauvegarde sociale et environnementale, et en garantissant des résultats significatifs en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique.
- **Supervision du Fonds fiduciaire pour la conservation :** Ils peuvent être membres fondateurs du conseil d'administration du Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) et superviser les subventions et les Engagements. Cette participation active favorise une gestion efficace et l'affectation des ressources aux initiatives de conservation.

TNC fait souvent office de partenaire à long terme pour la conservation et le climat, et agit au titre de facilitateur de projet. Cependant, dans certaines situations, une partie ou la totalité des responsabilités énumérées ci-dessus peuvent être assumées par d'autres partenaires de long terme pour la conservation et le climat.



2.5 Rehausseurs de crédit

Le rehaussement de crédit, qui améliore la notation de crédit du financement et réduit ainsi le coût de l'emprunt, est un élément essentiel de tout projet de *Nature Bonds* et est fourni principalement, mais pas exclusivement, par des tiers tels que les banques multinationales de développement (BMD) et les institutions de financement du développement (IFD). Nous nous attendons à ce que le groupe de rehausseurs de crédit s'élargisse à moyen terme.

Le type de rehaussement de crédit nécessaire et le processus d'engagement avec les rehausseurs de crédit varient considérablement en fonction du profil de la dette du pays, de sa situation géographique et des relations existantes avec les BMD et les IFD. Les facilitateurs de projet aident le pays à identifier les rehausseurs de crédit potentiels et à s'engager avec eux.



Voir la section 5.2 *Rehaussement du crédit pour plus de détails.*

2.6 Banques

Les banques jouent un rôle clé dans l'organisation, le financement et l'émission d'obligations de première qualité dont le taux d'intérêt permet au pays emprunteur d'obtenir des taux d'intérêt favorables. En règle générale, les banques s'engagent formellement à un stade ultérieur du processus, généralement lorsqu'un gouvernement décide d'entamer des négociations officielles.

La meilleure pratique consiste à engager une banque par le biais d'une procédure formelle d'appel à propositions (AP) menée par le gouvernement, le facilitateur de projet et/ou le rehausseur de crédit. L'objectif de l'appel d'offres est de prendre une décision éclairée sur le financement. La meilleure pratique consiste à ne pas accepter la proposition d'une banque avant d'avoir étudié celles d'autres banques.



Voir la section 5.0 *Exécuter l'opération de conversion de dette pour plus de détails.*

2.7 Acteurs internationaux

Les acteurs internationaux, tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets de *Nature Bonds*. Leur participation va jusqu'à l'intégration des évaluations de ces transactions dans les examens des politiques, garantissant ainsi qu'elles sont alignées sur des objectifs économiques et environnementaux plus larges. Le soutien des banques multilatérales de développement et des principaux actionnaires de ces acteurs internationaux est important, car il apporte de la crédibilité et renforce l'engagement du pays à l'égard de ses objectifs de conservation, de climat et de développement durable. La collaboration avec ces entités internationales influentes accroît l'impact global d'un projet de *Nature Bonds* et renforce l'importance de ces initiatives, dans le monde.



2.8 Investisseurs

Les investisseurs jouent un rôle essentiel dans la phase de transaction d'un projet de *Nature Bonds*, en achetant les instruments financiers bien notés (généralement Moody's Aa2 ou plus) pour financer l'initiative. Pour investir dans un projet de *Nature Bonds*, ils exigent un impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) solide et vérifiable. Pour les détenteurs d'obligations existants, participer à un projet de *Nature Bonds* offre une sortie financière supérieure au prix du marché. Les investisseurs dans la nouvelle émission sont engagés par la banque choisie par le pays une fois que les négociations formelles de la transaction sont en cours.



Note : *Compte tenu de la nature des opérations de refinancement de la dette, l'instrument final peut ne pas être classé comme une obligation ou un prêt ESG en raison de restrictions spécifiques concernant l'utilisation des fonds.*

2.9 Principaux acteurs locaux

L'engagement des principaux acteurs locaux est essentiel pour mettre en œuvre des projets de conservation solides, bien étayés et à long terme qui profitent aux communautés locales et s'appuient sur leur expérience et leurs réussites. Les peuples autochtones et communautés locales (PACL) gèrent les terres, les eaux et les ressources depuis des générations. Apprendre et intégrer les méthodes, les visions et les capacités des PACL est un facteur crucial pour la réussite d'un projet de conservation.

Les calendriers et les approches de participation peuvent varier en fonction des spécificités de chaque projet de *Nature Bonds* et des priorités de conservation identifiées (c'est-à-dire les océans, l'eau douce, la terre et le climat). Ces engagements doivent être alignés sur les meilleures pratiques internationales, telles que le consentement libre, informé et préalable (CLIP) et les garanties environnementales et sociales, en particulier lorsqu'il s'agit d'engagements avec des groupes PACL.

L'idéal est que les parties s'engagent dans le projet de conservation dès le début du processus. Cependant, en raison des exigences de confidentialité, l'engagement peut devoir commencer après la clôture de la transaction financière. Pour plus de détails, consultez la section Confidentialité et communications.



Voir la section 9.0 Confidentialité et Communications.

Nous vous recommandons de travailler en étroite collaboration avec votre partenaire à long terme dans le domaine de la conservation et du climat afin d'élaborer un plan d'engagement complet pour déterminer comment soutenir et préserver l'autonomie, la prise de décision et l'autodétermination des PACL dans le cadre des projets financés par les *Nature Bonds*.



Consultez les Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds* pour connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière d'engagement des parties prenantes, de communication et de gestion des risques.



3 Engagement initial du gouvernement

Première étape : Section 3 :

- 3.0 Vue d'ensemble
- 3.1 Signer une lettre d'engagement de haut niveau
- 3.2 Mise en place d'une gouvernance/coordination interne au gouvernement
- 3.3 Confirmer et favoriser l'accord avec les partenaires clés
- 3.4 Confirmer l'approche fondée sur un Fonds fiduciaire pour la conservation
- 3.5 Confirmer les attentes en matière de confidentialité

La pluie transforme la vaste savane sèche du cratère du Ngorongoro en Tanzanie, peignant des nuances de vert sur l'herbe autrefois sèche et masquant le soleil africain pénétrant avec ses nuages. Un éléphant mâle de savane africaine (*Loxodonta africana*) se fraye un chemin à travers de nouvelles pousses d'herbe fraîches, l'une des nombreuses qui auraient migré dans le cratère pour profiter de la croissance luxuriante. © Sandesh Kadur/TNC Photo Contest 2022

3.0 Vue d'ensemble

À ce stade, toutes les conversations entre le gouvernement, le facilitateur du projet et les partenaires auront été exploratoires. Avant de passer à des négociations formelles (discussions détaillées, ateliers et rédaction de documents juridiques), il est important que le gouvernement s'engage à aller de l'avant.

Cette section décrit les approches permettant de confirmer l'engagement du gouvernement tout en jetant les bases d'un projet réussi avec tous les partenaires.



3.1 Signer une lettre d'engagement de haut niveau

La signature d'une lettre d'engagement de haut niveau signifie que le gouvernement approuve et soutient le projet de *Nature Bonds* et qu'il a une intention sérieuse de participer à la transaction. Cet engagement est essentiel pour instaurer la confiance parmi les facilitateurs et les partenaires du projet, y compris les rehausseurs de crédit et les partenaires à long terme dans le domaine de la conservation et du climat qui consacreront des ressources au travail et au développement du projet.

La lettre d'engagement de haut niveau sert également de point de départ à des négociations plus détaillées et garantit que toutes les parties sont d'accord sur les objectifs et la portée du projet, ce qui favorise un processus de négociation formelle plus fluide et plus efficace.

3.2 Mise en place d'une gouvernance/coordination interne au gouvernement

Les recommandations ci-dessous, associées à la participation active des principaux décideurs gouvernementaux, contribuent de manière significative à la réussite globale des projets de *Nature Bonds* :

1.

Avant la clôture financière

Désigner un groupe de travail de coordination interne au gouvernement pour faciliter la communication entre les ministères et assurer une coordination et un flux d'informations fluide. Par exemple, une unité de coordination a été créée au Belize au sein du bureau du Premier ministre pour que le leadership interne soit le meilleur possible dans la coordination de toutes les parties gouvernementales dans les différentes phases du projet.

2.

Avant la clôture financière

Mettre en place trois axes de travail internes au gouvernement qui pourraient comprendre des équipes existantes, un groupe de travail, des comités de pilotage ou une série d'ateliers intensifs :

1. Conservation : Rédiger et se mettre d'accord sur les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, en les alignant sur les ministères concernés.

2. Transaction : Convenir des conditions de la transaction et rationaliser les aspects financiers des opérations de conversion de la dette avec les ministères concernés.

3. Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) : Convenir de la création du Fonds fiduciaire pour la conservation et de ses documents de référence et gérer les décisions relatives au Fonds fiduciaire pour la conservation avec les ministères concernés.

3.

Après la clôture financière

Veiller à ce qu'une unité formelle de mise en œuvre soit chargée, au sein du gouvernement, de soutenir la conservation, le reporting et la conformité, ainsi que le Fonds fiduciaire et ses axes de travail pour la conservation sur le long terme.



3.3 Confirmer et favoriser l'accord avec les partenaires clés

À l'issue des discussions exploratoires, le facilitateur du projet, le partenaire à long terme pour la conservation et le climat et le gouvernement doivent s'assurer de l'engagement des partenaires clés, tels que les rehausseurs de crédit, qui apporteront leur soutien à la fois à la transaction et à l'assistance technique à long terme après la clôture de la transaction.



Voir la section 2.0 [Identifier les partenaires appropriés](#) pour plus de détails.

Pour s'assurer que les partenaires à long terme aient une compréhension commune de leurs rôles avant et après la clôture de la transaction, il peut être utile de rédiger un accord de travail qui détaille les rôles et les responsabilités de toutes les parties.

3.4 Confirmer l'approche fondée sur un Fonds fiduciaire pour la conservation

Les gouvernements qui s'engagent dans un projet de *Nature Bonds* doivent confirmer leur volonté de s'appuyer sur un Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) existant ou de créer un nouveau FFC.



Voir la section sur le [Fonds fiduciaire pour la conservation](#) pour plus de détails sur les avantages et les considérations des deux options.

3.5 Confirmer les attentes en matière de confidentialité

Conformément aux pratiques courantes dans les négociations sur le refinancement de la dette, les détails de la transaction financière relative aux *Nature Bonds* ne devraient pas être communiqués au public avant qu'une annonce officielle ne soit faite de manière coordonnée entre le pays et ses partenaires à la clôture de la transaction.

Il est essentiel d'établir des attentes claires en matière de confidentialité avec tous les partenaires et conseillers dès le début du processus afin d'éviter la divulgation involontaire d'informations sensibles. Si le marché connaissait la conversion de la dette, cela entraînerait probablement une augmentation du prix d'achat des obligations et réduirait donc les économies et les fonds débloqués pour la conservation et le climat.



Voir la section [Confidentialité et communications](#) pour plus de détails.



Consultez les [Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds*](#) pour connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière d'engagement des parties prenantes, de communication et de gestion des risques.



4 Déterminer les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique

Étape 2 : Section 4

- 4.0 Vue d'ensemble
- 4.1 Que sont les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique ?
- 4.2 Principes directeurs des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique
- 4.3 Comment les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont-ils élaborés conjointement ?
- 4.4 Exemples d'engagements en faveur de la conservation et du climat
- 4.5 Considérations relatives à l'engagement juridique et financier

La grande barrière de corail du Belize. © Alejandro Velasco/Concours photo TNC 2019



4.0 Vue d'ensemble

Cette section donne le cadre de définition des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique dans les projets de *Nature Bonds*. Elle met l'accent sur leur caractère juridiquement contraignant pour obtenir des résultats ambitieux en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique. Il souligne l'importance d'un processus d'élaboration conjoint avec le gouvernement et des partenaires de long terme, détaille des principes tels que le caractère ambitieux, mesurable et faisable des engagements, et explique en quoi ceux-ci sont essentiels pour établir la confiance avec des partenaires pour garantir la réussite du projet.

4.1 Que sont les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique ?

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique pris dans le cadre d'un projet de *Nature Bonds* reflètent l'engagement juridiquement contraignant du gouvernement d'obtenir des résultats ambitieux en matière de conservation, de développement durable et/ou de climat. Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont élaborés en collaboration avec le partenaire à long terme du gouvernement afin de soutenir les priorités existantes du pays dans ces domaines.

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique comprennent plusieurs clauses :

- Jalons
- Calendrier
- Listes des meilleures pratiques et des normes mondiales applicables en rapport avec les Jalons
- Termes définis pour les Jalons

Chaque Jalon prend en considération les ressources débloquées grâce à la conversion de la dette ; toutefois, les ressources débloquées ne sont pas destinées à couvrir tous les coûts.

Exemple d'engagement de conservation¹ : Entreprendre et achever un plan d'espace marin (PEM), à savoir un document qui détermine les usages de l'espace marin dans les eaux nationales d'un pays. Les Engagements de conservation peuvent inclure un objectif d'extension des protections marines par rapport aux bases existantes.



Voir la section 7.2 pour une étude de cas d'un plan marin en tant qu'Engagement.

¹Note : Les exemples inclus dans cette boîte à outils mettent largement l'accent sur les projets marins, présentant l'expérience de The Nature Conservancy à ce jour. Les prochaines versions incluront des études de cas supplémentaires concernant des projets terrestres, d'eau douce et climatiques



Jamal Galves, coordinateur du programme de conservation des lamantins du Belize au Clearwater Marine Aquarium, pilote son drone à la recherche de lamantins au Belize. © Jennifer Adler



4.2 Principes directeurs des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont adaptés aux objectifs de conservation de chaque pays et sont élaborés selon ces principes directeurs :

- Ambitieux :** Un Engagement qui fixe un résultat ambitieux et substantiel pour le pays. Un engagement porte généralement sur une ambition à long terme qui n'a pas été concrétisée en raison d'un financement insuffisant. L'engagement est matériel, substantiel et a un impact.
-
- Mesurable :** Un Engagement, ainsi que les Jalons correspondants, doivent pouvoir être facilement évalués pour rendre compte des progrès accomplis et la réussite de chaque Jalon doit pouvoir être vérifiée objectivement à l'aide de documents et de données.
-
- Réalisable :** Un Engagement doit être réaliste et réalisable dans les délais impartis, compte tenu des circonstances réelles dans le pays.
-
- Sans ambiguïté :** Un Engagement clairement énoncé est dépourvu d'ambiguïté ou d'incertitude, ce qui permet à toutes les parties concernées d'en comprendre facilement le sens, sans risque de confusion ou d'interprétation erronée.
-
- Souplesse :** Si un Engagement doit être dénué d'ambiguïté et le résultat clairement défini, la voie à suivre pour y parvenir ne doit pas être rigide. Un pays doit avoir la possibilité de respecter ses engagements dans des contextes changeants au cours des 15 à 20 ans du cycle de vie d'un projet, tout en se ménageant une marge de manœuvre pour les changements ou les progrès de la science, de l'information et des techniques qui pourraient être utilisés pour respecter l'Engagement.
-
- Supplémentaire :** Les Engagements résultant des projets de *Nature Bonds* doivent être additionnels, c'est-à-dire que le résultat doit être meilleur qu'un scénario de référence en l'absence du projet de *Nature Bonds*. Ils ne doivent pas déplacer les engagements ou les financements gouvernementaux existants.
-
- Meilleures pratiques :** Les meilleures pratiques internationales sont utilisées pour respecter les Engagements, y compris une approche fondée sur les droits et des processus inclusifs et participatifs pour tout engagement en matière de planification ou de protection.

Ces éléments sont essentiels pour établir la confiance avec tous les partenaires clés, y compris les rehausseurs de crédit et les investisseurs, qui sont intéressés par les projets de *Nature Bonds*, fondés sur des résultats solides en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique et sur la responsabilité.

4.3 Comment les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont-ils élaborés conjointement ?

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont élaborés et approuvés conjointement selon le processus de haut niveau suivant :

1. Identifier les priorités de conservation et de lutte contre le changement climatique :

Échanger et prendre des décisions initiales sur les actions de conservation, de développement durable et de lutte contre le changement climatique les plus importantes et les plus significatives à privilégier avec les fonds débloqués par la conversion de dette. Ces priorités sont généralement basées sur les engagements nationaux et internationaux existants du gouvernement en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique, tels que ceux figurant dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) par exemple.



Voir la section 1.0 *Évaluer les conditions favorables* pour plus de détails.

2. Discuter des priorités et trouver des idées :

Rencontrer les agences gouvernementales et, le cas échéant, les communautés et les parties clés, pour discuter et travailler à l'élaboration d'un projet d'Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique. L'engagement sera spécifique à chaque projet de *Nature Bonds* et au contexte de développement conjoint des engagements.

a. Ateliers gouvernementaux : Le facilitateur du projet/partenaire à long terme pour la conservation et le climat réunira le personnel gouvernemental clé dans une série d'ateliers, en commençant par un échange basé sur les priorités indiquées et en travaillant vers un projet qui inclut la portée générale et l'intention des Engagements pour la conservation et le climat. Dans certains cas, un groupe de travail pourrait être créé pour rédiger conjointement ces Engagements.



Voir la section 3.2 *Mise en place d'une gouvernance / d'une coordination interne au gouvernement* pour plus de détails.

b. Vérification sur le terrain des priorités de conservation : Réunir les communautés locales, les peuples autochtones, les autorités locales, les parties prenantes et les organisations locales à but non lucratif pour discuter des sujets proposés pour les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, afin qu'ils puissent contribuer de manière significative à un projet de *Nature Bonds*.



L'engagement et la communication doivent respecter les normes de pratique, voir la section *Confidentialité et communications* pour plus de détails.

3. Projet d'Engagements et de Jalons de haut niveau

Sur la base des contributions des consultations, le partenaire à long terme pour la conservation et le climat élabore un premier projet d'Engagements et de Jalons à soumettre à l'examen du gouvernement. Ce projet contient généralement un préambule qui présente les attentes de mise en œuvre des meilleures pratiques et normes internationales. Considérez le nombre total de Jalons (généralement de 3 à 7) et le temps nécessaire (généralement tous les Jalons sont atteints dans les 10 ans) pour les atteindre.



4.3 Comment les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont-ils élaborés conjointement ? (suite)

- | | |
|---|--|
| 4. Identifier les Engagements non contraignants | Le gouvernement et le partenaire de conservation identifient les résultats en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique non contraignants. Ces résultats découlent souvent des priorités identifiées au cours du processus qui ne peuvent être considérées comme contraignants en raison de facteurs tels que le calendrier, la subjectivité, la difficulté à mesurer et à vérifier, etc. |
| 5. Entreprendre un examen intergouvernemental et un examen par les conseillers : | <p>L'organe de coordination gouvernemental, qui comprend idéalement des membres des ministères des Finances et de l'Environnement, consulte les ministres compétents, les fonctionnaires techniques, les conseillers et les membres du gouvernement qui seront impliqués dans la mise en œuvre des Engagements et des Jalons pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Aider à vérifier les Engagements sur le terrain (par exemple, sont-ils ambitieux mais réalisables dans le délai proposé ?) b. Signaler les besoins en capacités à un stade précoce, en veillant à ce que les personnes impliquées dans la mise en œuvre planifient ce travail dès le début du projet. c. Créer de l'adhésion au projet par le biais de consultations lors de l'élaboration conjointe des Engagements. |



Note : Veillez à définir des attentes appropriées avec tous les partenaires clés, notamment les suivantes : a) le projet est probable mais n'est certain qu'une fois les documents juridiques signés, et b) une stricte confidentialité est nécessaire pour éviter la divulgation involontaire d'informations sensibles.



Voir la section [Confidentialité et communications](#) pour plus de détails.

- | | |
|---|---|
| 6. Affiner et dimensionner les Engagements et les Jalons : | Aligner la dimension de l'Engagement sur l'ampleur de la transaction, le calendrier et la capacité actuelle et future du gouvernement. Travailler avec le partenaire de long terme pour la conservation et le climat afin d'effectuer une analyse de haut niveau des coûts estimés et d'adapter la dimension de l'engagement aux ressources provenant de la conversion de la dette. Si nécessaire, identifier d'autres ressources telles que des financements privés/publics à grande échelle, ou d'autres approches telles que le PFP (Financement de projets pour la permanence) , pour concrétiser les engagements. Considérer le nombre de Jalons sur la durée du projet. |
| 7. Approuver les Engagements et les Jalons finaux : | Au moment où les accords sont finalisés, les Jalons juridiquement contraignants, ainsi que les engagements non contraignants, doivent être rédigés sous une forme quasiment définitive pour la fiche de conditions. Ils sont ensuite approuvés et inclus dans les accords de transaction. Il est important, lors de la rédaction du calendrier des Jalons, de le faire de manière coordonnée avec la discussion financière afin de tenir compte des clauses et des contraintes des documents croisés. |



Voir la section [4.5 Considérations juridiques et financières relatives à l'Engagement](#) pour obtenir des informations supplémentaires sur les conséquences financières du non-respect des Jalons.

4.4 Exemples d'Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique

Les exemples suivants présentent quelques-unes des applications concrètes des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique dans différents domaines d'action :

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS SUR LES OCÉANS :

1. Élaborer un plan d'espace marin (PEM) juridiquement contraignant

L'Engagement de PEM comprend des objectifs de conservation marine pour la protection de la biodiversité, notamment l'augmentation à 30 % du pourcentage de l'océan dans les zones de protection de la biodiversité (au moins 10 % dans les zones de haute protection de la biodiversité et au moins 15 % dans les zones de protection moyenne de la biodiversité) et la définition des activités autorisées qui peuvent être menées légalement dans n'importe quelle partie de l'océan.

Exemples de Jalons

- Lancer le PEM
- Réaliser un projet de zonage maritime pour le PEM
- Publier les zones de protection de la biodiversité dans le Journal Officiel et approuver les plans d'espace marin
- Mettre en œuvre le PEM



Voir la section 4.5 « Réaliser les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique » pour plus de détails.

2. Développer un Engagement de conservation au secteur de la pêche

Ceci précise les engagements environnementaux liés aux pêches qui ne sont pas pris en compte dans le processus de planification de l'espace marin.

Exemples de Jalons

- Adoption d'un règlement sur la pêche imposant un contrôle 100 % électronique
- Approbation du plan d'action national contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)
- Mise en œuvre d'un règlement de pêche prévoyant un contrôle électronique à 100 %.

APPROFONDIR



Voir les études de cas de notre travail aux Seychelles, au Belize et à la Barbade pour plus d'engagements et, dans le cas du Belize et des Seychelles, les progrès réalisés depuis la clôture de la transaction financière.

Natalie Ifill de Nat's Fish au marché aux poissons de Millie Ifill à la Barbade. TNC aide la Barbade à protéger 30 % de ses eaux. © Shane Gross



4.4 Exemples d'Engagements en faveur de la conservation et du climat (suite)

Les exemples ci-dessous concernant le milieu terrestre. L'eau douce et le climat sont donnés à titre d'illustration, car The Nature Conservancy n'a pas encore signé d'accords pour ces domaines d'intervention :

EXEMPLES D'ENGAGEMENT POUR LES ÉCOSYSTÈMES D'EAU DOUCE :

Engagement A : Publier un règlement concernant le lessivage d'eaux agricoles dans les grands systèmes d'eau douce. Par exemple, cet engagement peut inclure l'obligation de respecter une zone tampon de 200 mètres autour de tous les plans d'eau douce.

Engagement B : Publier un règlement concernant la protection des rivières désignées comme étant à écoulement libre (sans barrages ou autres barrières), ou pour la prévention des barrières à l'intérieur de certaines zones protégées.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT TERRESTRE :

Engagement : Réaliser des évaluations de l'efficacité de la gestion de toutes les zones protégées existantes à l'aide d'un outil internationalement reconnu (par exemple, le METT : outil de suivi de l'efficacité de la gestion).

Par exemple, élaborer et approuver des plans de gestion répondant à des critères précis pour toutes les nouvelles zones protégées et mettre à jour les plans des zones protégées existantes au sein du réseau national de zones protégées.

Protéger au moins 30 % de la surface terrestre du pays.

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU CLIMAT :

Engagement : L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets grâce à la protection des mangroves.

Cet Engagement peut inclure la protection des mangroves nationales qui risquent d'être converties et/ou la restauration d'un pourcentage d'hectares d'habitat de mangrove dégradé pour atteindre un objectif de tonnes de séquestration de carbone et renforcer la résilience des communautés locales.

Engagement : Mettre en œuvre ou améliorer la contribution déterminée au niveau national (CDN) d'un pays.

Par exemple, un pays pourrait envisager des options dans le cadre de sa CDN, telles que :

- Accroître de X % l'ambition inconditionnelle de la CDN
- Augmentation, selon un objectif non assorti de conditions, de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)
- Atteindre un objectif assorti de conditions concernant l'UTCATF
- Mise en œuvre de solutions spécifiques basées sur la nature pour améliorer la résilience des communautés face aux risques climatiques



Un système d'eau douce dans la rivière Krupa en Croatie. © Cyril Jazbec



Alpagas à Chimborazo, en Équateur, où Pew a aidé le pays à trouver 323 millions de dollars au cours des 18,5 prochaines années pour la conservation. © Paola Trujillo/Concours photo TNC 2019



Jeunes mangroves aux Seychelles. En 2016, les Seychelles ont collaboré avec TNC pour restructurer une partie de leur dette nationale, libérant ainsi des fonds pour atteindre l'objectif de conservation consistant à protéger 30 % de son territoire marin. © Roshni Lodhia



4.5 Considérations juridiques et financières relatives à l'Engagement

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, ainsi que les Jalons associés et limités dans le temps, sont juridiquement contraignants et acceptés dans le cadre de l'accord de conservation. Les projets facilités par The Nature Conservancy par le passé ont généralement inclus les quatre éléments suivants liés à la réalisation des Jalons, et étaient suivis de conséquences s'ils n'étaient pas respectés. Ces éléments peuvent varier d'un projet à l'autre et les facilitateurs de projet peuvent avoir des approches différentes :

1 RAPPORTS DE JALON ET RAPPORTS ANNUELS :

Le gouvernement doit soumettre des rapports sur les Jalons et des rapports annuels pour vérifier que les Jalons de l'Engagement en faveur de la conservation et du climat ont été atteints conformément aux termes de l'accord. Le partenaire à long terme pour la conservation et le climat procède à un examen technique et juridique de tous les documents soumis et communique la vérification au gouvernement.

2 DÉLAIS DE GRÂCE :

En cas de non-respect d'un Jalon, le gouvernement peut demander un délai de grâce ou une prolongation en fournissant un résumé des lacunes dans le respect des Jalons et des mesures prises pour y remédier. En règle générale, un maximum de deux prolongations de six mois peut être accordé pour chaque Jalon.

3 PAIEMENTS PROGRESSIFS :

Le non-respect des Jalons à la date prévue (plus les périodes de grâce si elles sont approuvées) déclenche des « paiements supplémentaires » par le gouvernement sur un compte séquestre. Ces paiements sont restitués au pays une fois le jalon atteint, ou versés au FFC si le Jalon n'est pas atteint, et ne doivent en aucun cas être versés aux investisseurs.

4 RUPTURE D'ENGAGEMENT MAJEUR :

Le non-respect de certains Jalons de conservation, considérés comme majeurs, au-delà d'une date limite, peut déclencher un défaut du prêt, entraînant la déchéance du terme, également appelée manquement majeur à un Engagement.



Note: Les éléments ci-dessus sont des termes généraux fournis à titre de référence uniquement et doivent être détaillés dans les documents de transaction spécifiques à chaque pays.



Consultez les [Normes opérationnelles du programme Nature Bonds](#) afin de connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique.



5 Exécution de l'opération de conversion de la dette

Étape 2 : Section 5

- 5.0 Vue d'ensemble
- 5.1 Principales caractéristiques des opérations de conversion de dettes
- 5.2 Rehaussement de crédit
- 5.3 Refinancement de la dette existante
- 5.4 Obtention d'un financement pour la conservation
- 5.5 Lier les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique à la transaction
- 5.6 Autres considérations relatives aux opérations de conversion de dettes

Téléphérique du Pain de Sucre, Rio de Janeiro, Brésil. © Marcio Roberto A. Rocha / TNC Concours Photo 2019

5.0 Vue d'ensemble

L'opération de conversion de dette fournit les fonds nécessaires pour financer les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique dans le cadre du projet de *Nature Bonds*.

Les opérations de conversion de la dette consistent d'abord à refinancer une partie de la dette commerciale existante d'un gouvernement au moyen d'un nouveau prêt dont les conditions (taux d'intérêt plus bas, durée plus longue, etc.) permettent d'obtenir un nouveau flux de financement pour la conservation. Ensuite, le gouvernement utilise le nouveau prêt pour racheter et rembourser la dette préexistante.

Le refinancement permet de débloquer des fonds durables et à long terme qui sont utilisés pour soutenir les objectifs du pays en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique. Les avantages des conversions de dettes pour la nature et le climat, tels que les projets de *Nature Bonds*, ont été reconnus par le FMI².

²Chamon, Marcos, Erik Klok, Vimal Thakoor et Jeromin Zettelmeyer. 2022. « Échanges dette-climat : Analysis, Design, and Implementation ». Document de travail du FMI 2022/162, Fonds monétaire international, Washington, DC.

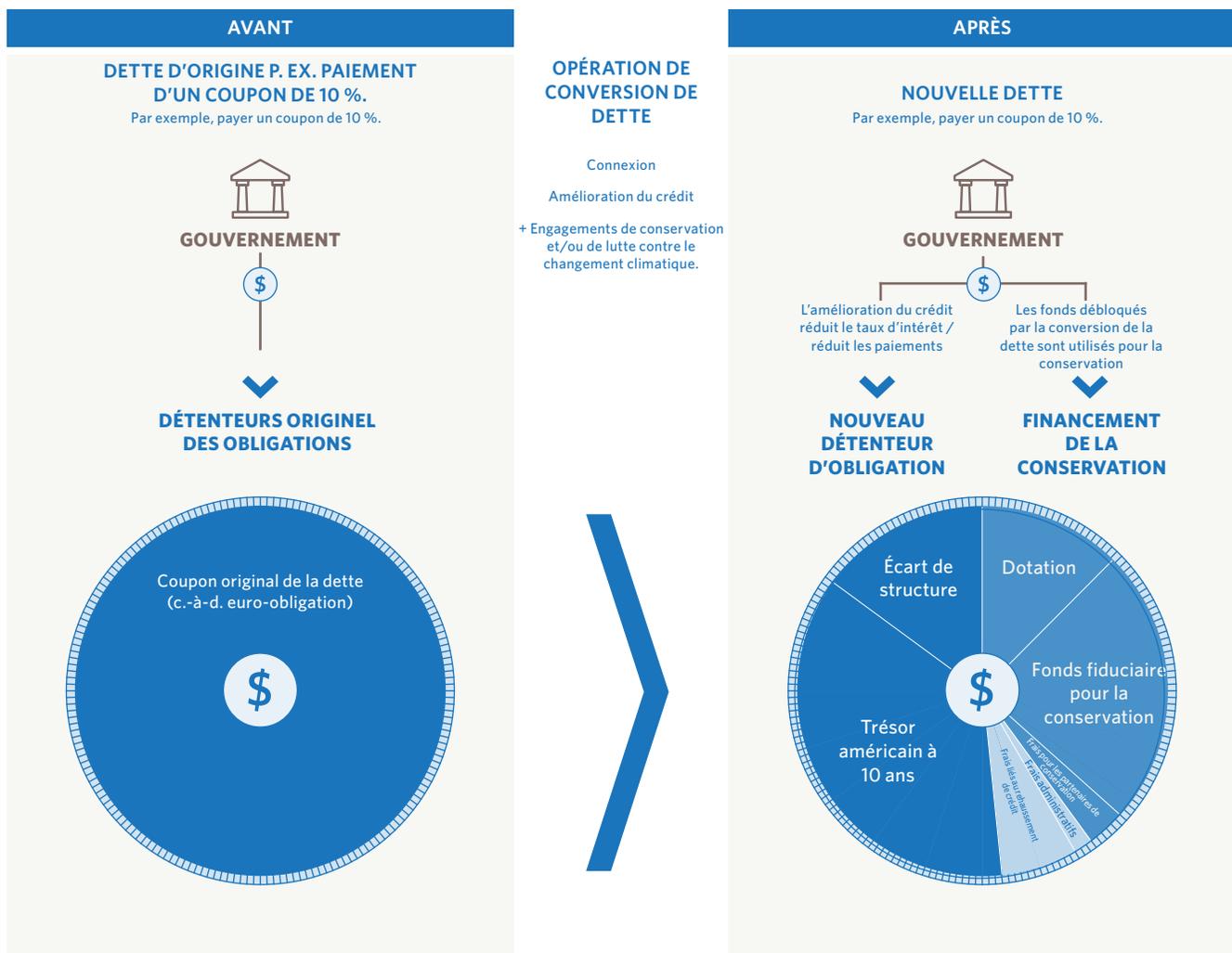
5.1 Principales caractéristiques des opérations de conversion de dettes

Les conversions de dettes pour les projets de *Nature Bonds* diffèrent des opérations « ordinaires » de gestion des dettes souveraines sur plusieurs points essentiels.

Leurs avantages :

1. Réduire le coût des nouveaux financements grâce au rehaussement de crédit
2. Racheter la dette existante avec une décote ou des taux d'intérêt réduits, ou refinancer la dette arrivant à échéance
3. Obtenir des financements auprès de nouvelles catégories d'investisseurs
4. Lier le nouveau financement aux Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique du gouvernement.
5. Permettre au gouvernement d'accéder au marché international des capitaux avec le soutien d'un rehaussement de crédit.

Exemple d'opération de conversion de dette





5.1 Principales caractéristiques des opérations de conversion de dettes (suite)

LES PROJETS DE NATURE BONDS PRÉSENTENT D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES :

Les fonds levés servent à rembourser la dette existante

Contrairement aux obligations vertes, par lesquelles tous les fonds levés sont consacrés à des projets liés au climat et à la conservation, dans un projet de conversion de la dette tel que les *Nature Bonds*, la majeure partie de l'argent emprunté sert à rembourser la dette existante. Les conditions du nouveau prêt peuvent entraîner une réduction du service de la dette, généralement sous la forme d'une diminution des paiements sur les intérêts et le capital sur la durée du prêt. Cette économie est ensuite utilisée pour financer la conservation.

Des fonds durables, plutôt qu'une somme forfaitaire unique :

Les fonds débloqués ne sont pas versés à un moment donné, mais sont obtenus chaque fois que le gouvernement effectue un paiement d'intérêts et de capital sur la durée du prêt. Par exemple, si le gouvernement payait auparavant 10 millions d'USD par an en intérêts et qu'il convertissait cette dette pour ne plus payer que 6 millions d'USD par an, il disposerait alors jusqu'à 4 millions d'USD par an pour financer la conservation. Le résultat est un flux durable et prévisible de paiements, généralement versés tous les six mois pendant la durée du prêt, pour financer la conservation et, le cas échéant, pour constituer une dotation. Une dotation garantit que les fonds destinés aux projets de conservation continueront d'être versés longtemps après l'échéance du prêt. De plus, contrairement aux obligations vertes et aux obligations liées au développement durable, les paiements supplémentaires ou les pénalités en cas de non-respect des Jalons sont reversés au gouvernement ou acheminés vers le FFC plutôt que d'être reversés aux détenteurs d'obligations.

Coordination intergouvernementale :

Étant donné la nécessité d'intégrer le financement et les axes de travail de la conservation et du climat, les ministères des Finances et de l'Environnement ont intérêt à communiquer tôt et souvent, généralement sous la forme d'un axe de travail ou d'un groupe de travail.



Voir la section 3.2 Mise en place d'une gouvernance / d'une coordination interne au gouvernement pour plus de détails.

Limites relatives à la dette éligible et au rehaussement de crédit :

Malheureusement, toutes les dettes ne peuvent pas être refinancées et tous les pays ne peuvent pas obtenir de rehaussement de crédit. Les pays doivent travailler avec le facilitateur du projet et leurs conseillers pour déterminer quelle dette est éligible au refinancement et si un projet d'Obligations liées à la nature est la meilleure solution pour eux.



Voir la section 1.1 Déterminer quelle dette est éligible et si un rehaussement de crédit est possible pour plus de détails.

Études de cas



BELIZE

TNC a structuré une conversion de dette qui a permis au Belize de cibler son unique euro-obligation, de la racheter intégralement et de s'engager à protéger 30 % de son océan. 553 millions d'USD ont été rachetés aux détenteurs d'obligations avec une décote de 45 % grâce à un « Prêt Bleu » négocié par TNC, et le crédit a été rehaussé par [US-DFC](#) (United States International Development Finance Corporation). La police d'assurance de US-DFC couvre 100 % d'une décision d'arbitrage résultant d'une défaillance du prêt. US-DFC a réassuré environ la moitié de son exposition sur le marché privé. Crédit Suisse a arrangé et placé les « [Blue Bonds](#) » utilisées pour financer le Prêt Bleu.

Le Prêt Bleu s'élevait à 364 millions d'USD avec un coût total (comprenant les réserves, les dépenses, les frais, les primes d'assurance contre le risque politique, etc). La structure du Prêt Bleu comprend une police d'assurance paramétrique qui couvre un paiement du service de la dette du Prêt Bleu à la suite d'un événement météorologique extrême au Belize.

Le produit du Prêt Bleu a été utilisé pour rembourser la totalité de l'euro-obligation (301 millions d'USD), préfinancer la dotation du Fonds fiduciaire pour la conservation (24 millions d'USD) et couvrir les réserves de liquidité, les coûts de transaction et la décote d'émission initiale (39 millions d'USD). Grâce au rehaussement de crédit du Prêt Bleu par US-DFC, à la structure juridique adossée et aux comptes de réserve financés, l'Obligation bleue a été notée Aa2 par Moody's.

La conversion de la dette s'est traduite par une réduction de 189 millions d'USD de l'encours du principal et une extension de 6,5 ans de l'échéance, et a permis de débloquer un financement pour la conservation estimé à 180 millions d'USD sur 20 ans, composé des éléments suivants :

- 84 millions d'USD pour le financement de la conservation sur 20 ans ; 4,2 millions d'USD (moyenne annuelle)
- Dotation préfinancée de 23,45 millions d'USD, empruntée par le Belize dans le cadre de l'Emprunt Bleu
- 71 millions d'USD de rendement anticipé du marché sur la dotation (estimé à 7 % par an) sur une période de 20 ans.

Les Engagements de conservation du gouvernement sont structurés dans l'accord de financement de la conservation qui stipule que si le Belize n'atteint pas un Jalon de conservation à la date convenue (ni pendant une période de grâce supplémentaire), le paiement annuel de conservation augmentera de 1,25 million d'USD par an pour le premier Jalon manqué et de 250 000 USD supplémentaires pour chaque Jalon manqué supplémentaire. L'augmentation des paiements se poursuivra jusqu'à ce que les Engagements de conservation soient respectés, après quoi les fonds seront restitués au gouvernement du Belize. Les fonds restants à l'échéance seront transférés au FFC.

LIRE L'ÉTUDE DE CAS DU BELIZE



Philip Als et sa barque sur Porter's Beach à la Barbade. © Shane Gross

LA BARBADE

La Barbade a participé à une conversion de dette de 150 millions de dollars, organisée par TNC, qui a créé un financement durable à long terme pour la conservation marine et a garanti son engagement à protéger jusqu'à 30 % de ses océans, et ce en partant de pratiquement zéro. La Barbade a ciblé la dette extérieure et intérieure, en rachetant 77,6 millions USD de son euro-obligation à 6,5 % 2029 au prix de 92,25 cents le dollar et 72,9 millions USD (145,9 millions BBD) de son obligation intérieure à 8 % série E au par.

La conversion de la dette a permis à la Barbade de réduire le coupon de sa dette de 7,2 % à 4,9 %, réduisant ainsi l'encours de sa dette de 4,1 millions d'USD.

Ce rachat de dette a été financé par un nouveau financement, le Prêt Bleu, d'un montant principal de 146,5 millions d'USD, souscrit par Crédit Suisse et CIBC FirstCaribbean en USD (50 %) et en dollars barbadiens (BBD) (50 %), et co-garanti par la BID (Banque internationale de développement) et TNC. Dans cette structure de co-garantie, la BID a garanti 100 millions d'USD sur une position de première perte, tandis que TNC a garanti 50 millions d'USD sur une position de deuxième perte.

Les recettes ont couvert le rachat de l'euro-obligation (71,6 millions d'USD), la dette intérieure (72,9 millions d'USD) ainsi que les coûts de transaction et les réserves (2 millions d'USD). Le Prêt Bleu comprenait une option permettant à la Barbade de différer jusqu'à

deux ans le paiement du principal à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'une pandémie.

L'opération devrait permettre de canaliser un montant estimé à 50 millions d'USD vers le financement de la conservation sur une période de 15 ans:

- 23 millions d'USD dans un fonds de conservation indépendant, le Barbados Environmental Sustainability Fund (BESF) (1,5 million d'USD par an en moyenne)
- 17 millions d'USD pour une dotation à long terme du BESF, qui devrait générer 10 millions d'USD de revenus supplémentaires sur 15 ans.

Lorsqu'un Jalon de conservation n'est pas atteint à la date convenue (sous réserve de périodes de grâce), un paiement de conservation supplémentaire est déclenché, qui sera déposé sur un compte séquestre et sera remboursé au pays une fois le Jalon atteint (ou au Fonds fiduciaire pour la conservation s'il n'est jamais atteint). Le défaut et la déchéance du financement auront lieu si certains Engagements de conservation majeurs ne sont pas respectés après les périodes de grâce.

[LIRE L'ÉTUDE DE CAS DE LA BARBADE](#)

ÉQUATEUR

En 2023, l'Équateur a réalisé la plus importante conversion de dette à ce jour, qui permettra au pays d'allouer des ressources à la conservation marine à long terme dans les réserves marines Hermandad et îles Galápagos, d'améliorer la durabilité des pêches, la résilience face au changement climatique, et de soutenir une économie bleue durable qui bénéficiera aux Équatoriens. Cette opération a combiné une garantie de crédit de la BID (85 millions d'USD) et une assurance contre le risque politique (656 millions d'USD) de l'US-DFC (United States International Development Finance Corporation) pour refinancer 1,6 milliard d'USD d'euro-obligations arrivant à échéance en 2030, 2035 et 2040. L'opération a été réalisée par Crédit Suisse/UBS. L'opération fournira annuellement, et ce à perpétuité, plus de 12 millions de dollars US (en moyenne) pour les projets de conservation, à partir de septembre 2023. Des paiements supplémentaires viendront abonder un fonds fiduciaire pour la conservation. Cette dotation devrait augmenter jusqu'à atteindre 227 millions de dollars US en 2040. L'organisme Pew Bertarelli Ocean Legacy Project et d'autres partenaires ont apporté leur soutien technique et financier.

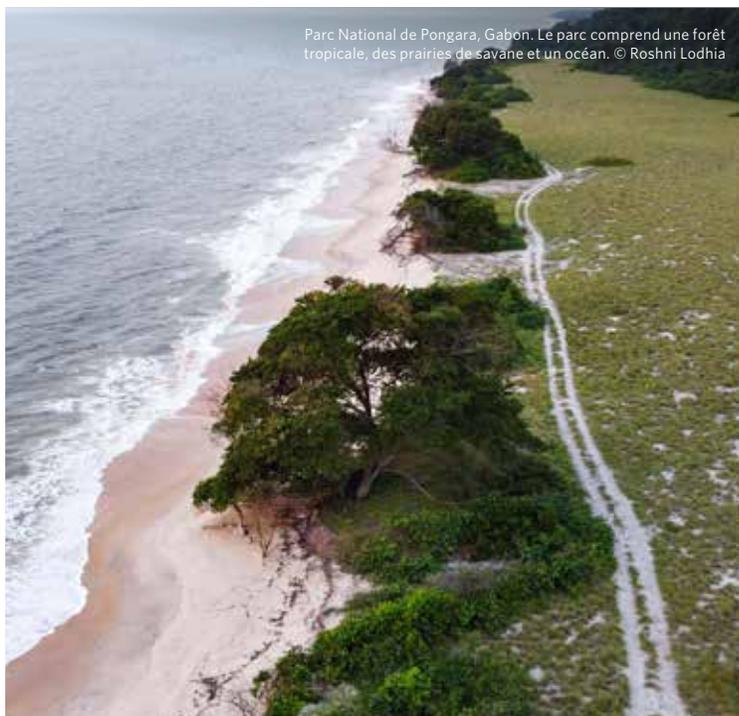
[LIRE L'ÉTUDE DE CAS SUR L'ÉQUATEUR](#)

Lion de mer des Galapagos, en Équateur, qui a réalisé la plus grande conversion de dette à ce jour.

© Sebastián Dávila/Concours photo TNC 2021



Parc National de Pongara, Gabon. Le parc comprend une forêt tropicale, des prairies de savane et un océan. © Roshni Lodhia



GABON

En août 2023, le Gabon a refinancé 500 millions de dollars de dette souveraine (euro-obligations) et a généré 163 millions de dollars de nouveaux financements pour la conservation des océans. Les euro-obligations arrivant à échéance en 2025 et en février et novembre 2031 ont été rachetées selon les modalités fixées par Bank of America. Cette transaction, organisée par TNC, marque le lancement d'un projet de conservation complet et à long terme avec un nouveau flux de financement pour aider le Gabon à financer la protection et la gestion des océans pour 30 % de ses océans, et soutenir les activités économiques bleues durables.

[LIRE L'ÉTUDE DE CAS DU GABON](#)



5.2 Rehaussement de crédit

Pourquoi le rehaussement du crédit est-il nécessaire ?

Le rehaussement de crédit permet aux emprunteurs souverains de qualité inférieure d'obtenir un financement à moindre coût et de générer des fonds qui sont utilisés pour financer des mesures de conservation et de lutte contre le changement climatique. Le rehaussement de crédit donne aux investisseurs l'assurance qu'en cas de défaillance et sous réserve que certaines autres conditions soient remplies, un garant ou un assureur tiers les remboursera.

Pays	Notation de crédit Avant la conversion de la dette	Échange de dette en difficulté (DDE) ?	Commentaires	Nouvelle notation des obligations (Moody's)
Belize (2021)	Caa3	Oui	S&P a relevé la note de crédit du Belize de Défaut sélectif à B- après la transaction, en raison de la diminution de l'encours de la dette du pays, qui s'élève à 190 millions de dollars.	Aa2
Barbade (2022)	Caa1	Non	La transaction a permis de refinancer 75 millions de dollars d'euro-obligations de plus de 500 millions de dollars à 93c et 75 millions de dollars de dette nationale au par.	Aaa Aa2
Équateur ³ (2023)	Caa3	Oui	Les euro-obligations ont été rachetées avec de fortes décotes : 650 millions de dollars ont été rachetés pour un montant nominal de 1,6 milliard de dollars (décote d'environ 60 %).	Aa2
Gabon (2023)	Caa1	Non	Décotes de rachat modérées, mélange d'échéances courtes et moyennes.	Aa2

³L'opération a été classée comme DDE par [out une seule des trois](#) grandes agences de notation.

Les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions de financement du développement (IFD) sont des fournisseurs traditionnels de rehaussement de crédit, généralement par le biais d'une assurance contre le risque politique et de garanties de crédit, afin de faciliter l'accès au marché des capitaux, de réduire le coût du financement et d'aider les pays à atteindre d'ambitieux objectifs de biodiversité/climat. Par conséquent, les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique sont essentiels au financement.



Voir la section 4.0 Déterminer les Engagements de conservation et de lutte le changement climatique pour plus de détails.

5.2 Rehaussement de crédit (suite)

Quels sont les types de rehaussement de crédit disponibles ?

Historiquement, dans les transactions de *Nature Bonds*, le rehaussement de crédit se présente sous l'une des deux formes suivantes :

1.

Assurance contre le risque politique (PRI) :

Bien que la PRI se présente sous différentes formes, la couverture de la conversion de la dette pour les transactions sur le marché des capitaux liés à la nature a fait l'objet de défaut de paiement par décision arbitrale et de refus de recours. La couverture des décisions arbitrales protège les prêteurs contre le risque de ne pas recevoir l'argent qui leur est dû à la suite d'une décision juridique contraignante prise à l'encontre d'un pays défaillant. Si un pays est en défaut de paiement, le prêteur l'assigne en arbitrage (arbitrage accéléré selon les règles de la Chambre de commerce internationale). Si le pays ne paie pas le montant fixé par l'arbitrage, l'assureur versera ce montant au prêteur et cherchera ensuite à le récupérer directement auprès du pays. US-DFC et MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency) sont les principaux assureurs du risque politique dans le secteur public. De nombreux assureurs privés réassurent les acteurs du secteur public et souscrivent parfois des polices directes. À l'avenir, nous nous attendons à ce que d'autres types de couverture soient disponibles.

À ce jour, la DFC et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont fourni un rehaussement de crédit pour les projets de *Nature Bonds* par le biais d'une assurance contre le risque politique et de garanties de crédit. Nous prévoyons que d'autres fournisseurs de rehaussement de crédit offriront une couverture à l'avenir.

2.

Garantie de crédit :

Assure le remboursement d'un prêt, en partie ou en totalité, si l'emprunteur ne peut pas faire face à ses obligations de paiement. Les rehausseurs de crédit offrent généralement une garantie partielle, couvrant moins de 100 % du prêt. En cas de défaillance, le rehausseur de crédit indemnise le prêteur pour la partie couverte sur demande. La plupart des BMD et IFD mondiales/régionales sont en mesure d'offrir des garanties de crédit.



Voir l'annexe : Rehaussement du crédit : Comparaison de la garantie de crédit et l'assurance contre le risque politique pour une explication approfondie des caractéristiques de ces produits.

“

Le programme *Blue Bond* au Gabon générera un financement de 163 millions de dollars pour de nouveaux efforts de conservation marine au cours des 15 prochaines années, faisant progresser les objectifs de conservation critiques, protégeant les espèces menacées et soutenant « l'économie bleue » durable du pays, comme les transactions précédentes que DFC a soutenues au Belize. Et en Équateur, le programme *Blue Bond* au Gabon illustre comment la DFC peut améliorer efficacement le profil de crédit d'une émission obligataire afin d'approfondir les marchés des capitaux. Nous sommes fiers de nous être associés à cette transaction transformatrice.

SCOTT NATHAN PDG DE LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (DFC)



5.3 Refinancement de la dette existante

Achat de la dette existante avec décote

Dans la plupart des cas, le refinancement permet de racheter la dette avec une décote (en dessous du par ou de la valeur nominale). En général, plus le prix est bas, plus les économies sont importantes. Toutefois, les transactions peuvent également être intéressantes même si la dette se négocie à un prix proche de la parité ou à la parité, si le taux d'intérêt nominal préexistant est relativement élevé et que le pays n'a pas accès au marché des capitaux.

En général, la dette à long terme se négocie avec une décote plus importante et le financement du refinancement permet de débloquer davantage de fonds pour la conservation et/ou le climat.

Cependant, il arrive que d'autres facteurs/avantages soient importants pour le ministère des Finances, par exemple pour faire face à des échéances immédiates ou à une dette à coupon élevé.

Bien que les obligations libellées en USD soient généralement refinancées par de nouvelles obligations en USD, il existe des variations. Par exemple, la dette en monnaie locale a été refinancée par une dette en monnaie locale moins chère dans la transaction de la Barbade et la dette officielle bilatérale a été refinancée dans le projet des Seychelles.



Voir la section 5.1 *Principales caractéristiques des opérations de conversion de dette.*

L'objectif premier d'un projet de *Nature Bonds* est d'aider un pays à financer et à atteindre ses objectifs de conservation et de lutte contre le changement climatique sans charge nette pour les finances publiques.

Dans certains cas, en particulier dans les situations de surendettement, les projets de *Nature Bonds* peuvent également permettre une réduction nette de l'encours de la dette et/ou du service de la dette. Cependant, la réduction nette de la dette n'est pas un objectif explicite ou réaliste des conversions de dettes, sauf dans des circonstances limitées (comme dans les exemples du Belize et de l'Équateur).

S'il n'y a pas de décote, il existe d'autres options pour réduire le service de la dette. Voici d'autres avantages ou sources d'économies possibles :

- 1. Réduction de l'encours de la dette.** Lorsque la dette est rachetée avec une forte décote, le gouvernement peut obtenir une réduction immédiate de l'encours de la dette.
- 2. Compression du rendement / baisse du coupon / délai de remboursement :** Obtenir un taux d'intérêt plus bas avec le même capital, ou refinancer la dette, ou obtenir un délai de paiement plus long pour atténuer les risques de liquidité à moyen terme.
- 3. Réduire le risque de refinancement de la dette à court terme :** Taux d'intérêt plus faible que les rendements du marché.

Une ferme d'algues durable au Belize offre des opportunités économiques et crée un habitat pour les espèces marines. © Jennifer Adler



5.4 Obtention d'un financement pour la conservation

Type d'instrument de financement et appel d'offres

L'émission de nouvelles obligations pour financer le rachat de la dette existante et le processus d'achat de cette dette sont effectués par une banque d'investissement.

Les banques d'investissement doivent être recrutées par le biais d'un appel d'offres concurrentiel, tel qu'un appel à proposition (AP), mené par le gouvernement et/ou le facilitateur du projet, sur la base de leur expérience et de leur capacité à organiser et à placer des obligations structurées assorties d'une majoration de crédit. Ces obligations sont différentes de la dette souveraine typique des marchés émergents et requièrent des compétences différentes pour les structurer et les commercialiser.

Pour racheter des obligations souveraines existantes, une banque d'investissement travaille avec les gouvernements pour lancer un appel d'offres offrant un prix aux détenteurs actuels d'obligations qui comprend généralement une petite prime en plus du prix actuel du marché. Les appels d'offres sont des actions volontaires.

Pour financer le rachat de la dette existante, une banque d'investissement soutient l'émission de nouvelles obligations libellées en devises fortes sur le marché obligataire mondial.

Historiquement, ces obligations ont été notées Aa2 ou plus par Moody's Investor Service. Par exemple, la Barbade a reçu une note Aaa et Aa2 pour son projet L'Obligation Bleue en 2022, tandis que le Gabon a reçu une note Aa2 en 2023.

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec la banque d'investissement pour décider de la meilleure stratégie d'émission, par exemple s'il s'agit d'une transaction au mieux, où l'agent de placement fait de son mieux pour vendre toutes les obligations offertes mais ne garantit pas que tous les fonds seront levés, ou d'un engagement ferme, où la banque d'investissement garantit l'achat de toutes les obligations offertes indépendamment de la demande du marché, mais généralement à un taux d'intérêt plus élevé étant donné que la banque prend un risque d'investissement.





5.4 Obtention d'un financement pour la conservation (suite)

Notations de crédit

Plusieurs aspects des projets de *Nature Bonds* nécessitent l'intervention d'une ou plusieurs agences de notation de crédit (CRA).

Note de crédit du pays :

Les conversions de dettes peuvent être bénéfiques pour la viabilité de la dette d'un pays, en particulier si la dette et/ou le service de la dette d'un pays sont réduits, et ne devraient pas faire baisser la note de crédit du pays. Toutefois, une agence de notation peut considérer la conversion de la dette d'une *Nature Bond* comme une tentative du gouvernement d'éviter un défaut de paiement et classer l'opération comme un Distressed debt exchange, ou « échange de dette en difficulté », ce qui aurait un effet négatif sur la notation souveraine pendant la durée de l'opération financière. Bien que les méthodes de la CRA fassent clairement la distinction entre la gestion normale du passif et l'échange de dette en difficulté, la CRA n'a pas de lignes directrices publiques indiquant quand les transactions des projets de *Nature Bonds* sont considérées comme un échange de dette en difficulté. Les DDE présentent les caractéristiques suivantes : (i) elles constituent une forte réduction de la valeur pour les investisseurs et (ii) elles sont effectuées pour éviter un probable défaut de paiement. Les transactions des projets d'Obligations liées à la nature à la Barbade (2021) et au Gabon (2023) n'ont été classées comme DDE par aucune agence de notation. La transaction de l'Équateur (2023) a été évaluée comme DDE par une seule des trois principales agences de notation, pendant une journée seulement, avant que celle-ci ne rétablisse la note de crédit précédente du pays. Le ministère des Finances et ses conseillers devraient étudier le point de vue des agences de notation sur la conversion de la dette dès le début du processus.

La différence entre la cote de crédit du pays et la nouvelle cote de l'obligation montre l'avantage en termes de risque du rehaussement de crédit et de la structure.

Notation des nouvelles obligations :

Les obligations émises pour financer la transaction, sur le marché mondial des capitaux, seront notées. Pour les transactions garanties, ces obligations seront probablement notées de la même manière que le garant, souvent Aaa/AAA ou Aa2/AA. Les obligations assurées par DFC qui financent les transactions de *Nature Bonds* ont toutes été notées Aa2 par Moody's. La notation de crédit est un outil puissant qui aide les investisseurs à comprendre le risque et la structure de la transaction, ce qui réduit le coût de l'emprunt. Une transaction financée par un prêt bancaire ne nécessite pas nécessairement de notation.

5.5 Lier les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique à la transaction

Les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique font partie de la documentation juridique à la clôture et sont juridiquement contraignants pour le gouvernement. Le non-respect de ces Engagements pourrait avoir diverses conséquences, selon les accords.



Voir la section 4.5 *Considérations juridiques et financières relatives à l'Engagement pour plus de détails.*

5.6 Autres considérations relatives aux opérations de conversion de dettes

Coûts des opérations de conversion de la dette

Il existe différents types de coûts dans un projet de *Nature Bonds* :

1. Coûts initiaux, payés une fois que les fonds sont prêtés au gouvernement

Les coûts initiaux consistent en des dépenses régulièrement associées aux emprunts souverains, y compris les frais juridiques et autres frais de conseil, les commissions de montage, les frais de notation de crédit et les petits frais d'administration. Ces frais peuvent être payés avec les fonds empruntés. Un cabinet d'avocats international, et parfois des conseillers financiers, sont nécessaires pour conseiller le gouvernement sur la rédaction de l'accord de prêt et d'autres documents. Les banques d'investissement facturent des frais pour organiser l'émission d'obligations et lever des fonds auprès des investisseurs obligataires. Les frais de gestion de l'appel d'offres pour l'achat de la dette existante sont généralement déduits de la procédure d'appel d'offres et ne sont pas imputés au produit de l'obligation.

Parfois, les pays préfèrent qu'une banque d'investissement s'engage à l'émission, pour assurer que le montant total de l'émission sera fourni quelle que soit la demande du marché. La commission initiale d'analyse de la notation de crédit et d'autres petits frais administratifs doivent être payés à l'avance.

Les « monteurs » de transactions privés facturent des frais initiaux. Les ONG, telles que TNC, peuvent fournir ces services gratuitement au pays. TNC ne facture pas d'honoraires ni n'exige de remboursement de frais pour les services fournis avant la clôture, bien que TNC soit souvent remboursée pour certains coûts à la clôture.

2. Les coûts permanents, prélevés sur le paiement des coupons ou dans le cadre d'un accord distinct de financement de la conservation.

Les coûts permanents sont payés à chaque fois qu'un paiement sur le prêt est versé, et ils sont intégrés dans le coupon. Toutefois, dans certains projets, le financement de la conservation peut faire l'objet d'un accord distinct. Les coûts permanents varient d'une transaction à l'autre en fonction de la structure, mais ils comprennent souvent le coût du rehaussement de crédit, les frais de notation (car le prêt doit être noté pendant toute sa durée) et les coûts administratifs, y compris les coûts opérationnels de traitement des paiements, la gestion du portefeuille d'investissement du fonds de dotation, les révisions annuelles de la notation de crédit, les frais d'audit, etc.

Ils comprennent également les éléments suivants :

Les coûts de conservation sont des paiements qui financent les activités de conservation. Ces paiements sont versés au FFC pour l'octroi de subventions de conservation et peuvent également financer un fonds de dotation destiné à financer les futurs paiements du FFC. Les paiements peuvent faire partie des paiements du prêt ou être documentés dans un accord de financement de la conservation distinct. Il se peut que le montant généré par la conversion de la dette ne couvre pas l'intégralité des coûts des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique.

Les frais du facilitateur de projet/partenaire de conservation couvrent les obligations à long terme du partenaire de conservation et de lutte contre le changement climatique et du facilitateur de projet, y compris la gestion des transactions, la conformité, les rapports, le renforcement des capacités et l'assistance technique. Cela garantit un suivi efficace du projet et le respect des Engagements de conservation, en facilitant la collaboration à long terme entre les gouvernements, TNC et d'autres partenaires. L'accent est ainsi mis sur le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et le respect des normes mondiales pour une conservation efficace et une action en faveur du climat.

5.6 Autres considérations relatives aux opérations de conversion de dettes (suite)

Confidentialité et communications

Il est nécessaire de préserver la confidentialité de l'opération de conversion de la dette jusqu'au lancement de l'appel d'offres pour le rachat de la dette existante. Ces opérations suscitent souvent un intérêt considérable de la part de la presse et du marché. Le fait que les investisseurs sachent ou croient qu'un rachat de la dette est imminent pourrait faire augmenter le prix de la dette sur le marché, réduisant ainsi potentiellement les fonds disponibles pour la conservation et le climat. Une fois l'appel d'offres lancé, la banque d'investissement commercialisera les nouvelles obligations.



Voir la section 9.0 *Confidentialité et communications* pour plus de détails.

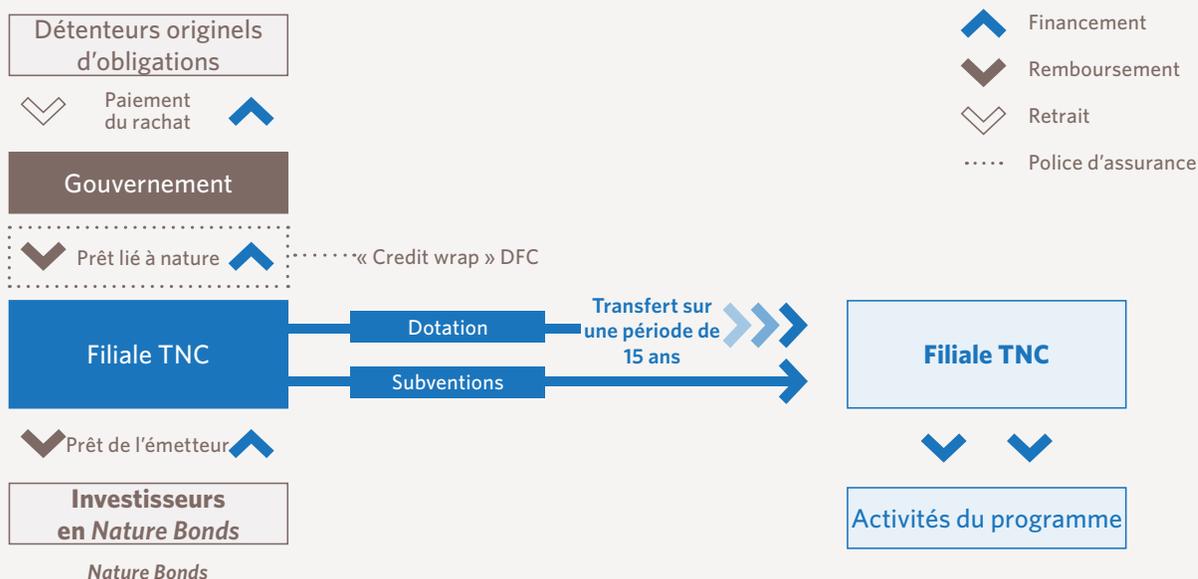
Engagement du gouvernement et processus d'approbation

Chaque pays a sa propre procédure d'approbation gouvernementale à suivre. Étant donné qu'un projet de *Nature Bonds* est probablement une nouvelle structure, les gouvernements doivent définir les exigences en matière d'approbation dès le début du processus. Il est utile de disposer d'une équipe ou d'un groupe de travail dédié à la conduite du processus d'approbation, comprenant les conseillers juridiques internes des ministères concernés (Environnement, Finances et autres), le bureau du procureur général et le bureau du président ou du Premier ministre.



Voir la section 1.4 *Comprendre le cadre politique et la procédure d'approbation* pour plus de détails.

Opération de conversion de la dette





5.6 Autres considérations relatives aux opérations de conversion de dettes (suite)

Documents juridiques et accords

Un projet de *Nature Bonds* implique de nombreux documents juridiques. L'examen et l'approbation de ces documents impliqueront les juristes du gouvernement (au sein des ministères concernés, du bureau du procureur général, etc.) ainsi que des conseillers juridiques externes locaux et internationaux pour toutes les parties. Les principaux documents juridiques de l'opération de conversion de la dette sont les suivants :

Accords de financement :

L'accord par lequel les fonds sont fournis au gouvernement. Il s'agit généralement d'un accord de prêt, mais il peut s'agir d'un acte de fiducie dans le cas d'une offre de titres directe ou indirecte. Cette catégorie comprend également les contrats d'assurance contre le risque politique et/ou les accords de garantie en vertu desquels les fournisseurs de crédit indemnisent les prêteurs ou les détenteurs d'obligations en cas de défaut de paiement du gouvernement. Dans certains cas, les gouvernements contre-garantissent les garants par le biais d'accords de contre-garantie ou d'indemnisation en promettant de les rembourser en cas de mise en jeu de leur garantie.

Accord de conservation :

Les obligations du gouvernement de conservation, de climat et de communauté peuvent faire l'objet d'un accord distinct ou être intégrées dans les accords de financement. Ces accords précisent également le niveau de financement de la conservation, ainsi que le moment et la manière dont les paiements de conservation seront versés par le gouvernement au Fonds fiduciaire pour la conservation. Les accords précisent également les conséquences en cas de non-respect des Jalons de conservation, des obligations de paiement et d'autres engagements. Il peut également y avoir des accords distincts liés au financement du FFC ou exigés par le fournisseur de rehaussement de crédit en rapport avec les activités du FFC.

Documents d'offre publique d'achat :

Nécessaires pour les échanges de dettes qui impliquent le remboursement de la dette existante. Ils ne sont pas toujours nécessaires dans le cas d'un remboursement anticipé de prêt(s) ou d'un refinancement d'obligation(s) arrivant à échéance.

Services de haut niveau et cadre de mise en œuvre :

Cadre qui décrit les rôles et responsabilités respectifs des partenaires de mise en œuvre (gouvernement, partenaire à long terme pour la conservation et le climat, rehausseur de crédit le cas échéant) et leur mode de collaboration (par exemple, groupe de travail mensuel) ainsi que les attentes en matière de gestion, d'administration et de mise en œuvre.



Consultez les [Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds*](#) pour connaître les meilleures pratiques et les conseils relatifs à la transaction.



6 Fonds fiduciaires pour la conservation

Étape 2 : Section 6 :

- 6.0** Vue d'ensemble
- 6.1** Qu'est-ce qu'un fonds fiduciaire pour la conservation ?
- 6.2** Pourquoi les FFC sont-ils importants ?
- 6.3** Comment les FFC sont-ils structurés ?
- 6.4** Deux approches des FFC
- 6.5** Conseil d'administration et comités du FFC
- 6.6** Mise en œuvre du FFC
- 6.7** Opérations du FFC
- 6.8** Reporting du FFC
- 6.9** Mobiliser des sources de financement supplémentaires
- 6.10** Normes de pratique pour les FFC

Mariko Wallen et Louis Godfrey sont des producteurs d'algues à Placencia, au Belize. Ils cultivent deux espèces : Eucheuma (pour la consommation) et Gracilaria (utilisée pour les soins de la peau et les cosmétiques). Leur ferme fait partie d'un programme parrainé par TNC visant à introduire l'aquaculture d'algues dans la région en coopération avec la coopérative de pêcheurs de Placencia. © Randy Olson

6.0 Vue d'ensemble

Cette section explique le rôle et la structure des Fonds fiduciaires pour la conservation (FFC), qui sont des entités indépendantes et transparentes, chargées de gérer et décaisser les fonds en vue d'activités de conservation. Elle précise leur importance pour favoriser la confiance parmi les investisseurs et parties prenantes et faciliter le financement public et privé. Cette section détaille les normes opérationnelles, modèles de gouvernance, et l'importance stratégique des FFC pour préserver l'intégrité financière et soutenir les objectifs de développement durable, grâce à une gestion efficace des fonds.

6.1 Qu'est-ce qu'un fonds fiduciaire pour la conservation ?

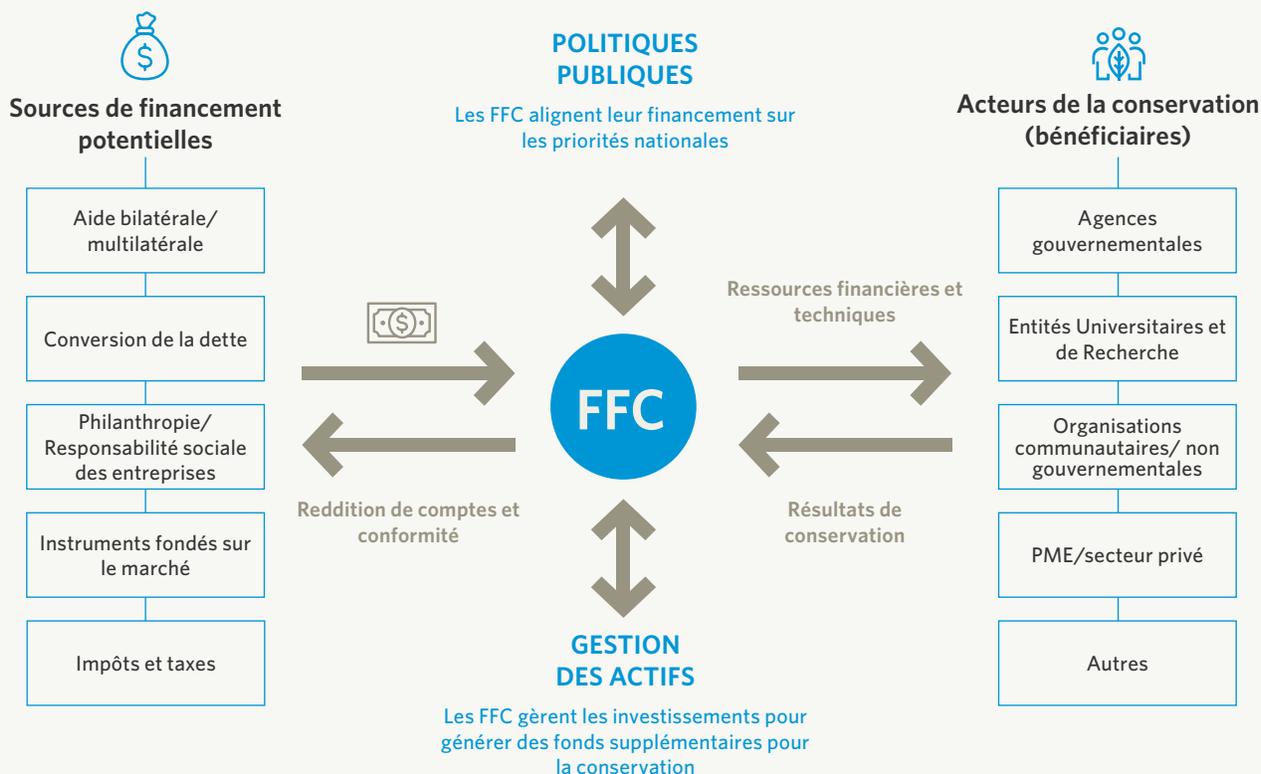
Un Fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) est une entité privée, transparente, efficace et indépendante qui reçoit des ressources de la part d'un éventail de parties prenantes et de mécanismes. Ceux-ci comprennent, mais sans s'y limiter, les fonds débloqués par la conversion de la dette. Le FFC finance ensuite des dons et décaisse les ressources aux responsables locaux de la mise en œuvre des projets, y compris les agences gouvernementales et les ministères, tout en veillant au respect de la législation locale, des accords conclus avec les donateurs, des normes sociales et environnementales et de ses propres politiques institutionnelles. Le FFC assure également le

suivi et l'établissement des rapports sur les Jalons de conservation.

Popularisés après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, les fonds fiduciaires pour la conservation (FFC) sont des entités qui octroient des subventions. Ils ont pour mission de garantir et de gérer les ressources nécessaires au développement durable des communautés et des habitats locaux et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Les FFC sont un élément essentiel de tous les projets de *Nature Bonds* menés par The Nature Conservancy.

Comment les fonds fiduciaires pour la conservation fonctionnent-ils ?





6.2 Pourquoi les FFC sont-ils importants ?

Les FFC sont nécessaires pour soutenir les résultats environnementaux, sociaux et financiers des gouvernements qui entreprennent des projets de *Nature Bonds*.

LES FFC PERMETTENT AUX GOUVERNEMENTS DE :

1. **Créer la confiance avec les investisseurs et les bailleurs de fonds :** Les investisseurs, les bailleurs de fonds, les organismes multilatéraux et bilatéraux (par exemple, USAID) préfèrent les FFC parce que c'est un moyen plus direct, plus transparent et plus responsable de soutenir la conservation et les résultats environnementaux à long terme.
2. **Financer des entités publiques :** Les fonds, agences et programmes publics sont souvent les bénéficiaires des FFC indépendants, tandis qu'un FFC conserve l'avantage d'être une entité privée et indépendante qui peut demander des comptes à tous les bénéficiaires.
3. **Mobiliser des fonds supplémentaires :** Au-delà des fonds débloqués par la conversion de la dette, les FFC offrent une plateforme ciblée et flexible pour les futurs donateurs privés, les banques de développement multilatérales, les banques de développement bilatérales et les sources de financement nationales, afin de soutenir localement un impact durable sur la conservation.

 Voir la section 6.8 *Reporting du FFC* pour plus de détails.
4. **S'appuyer sur une expérience éprouvée :** Les FFC respectent les meilleures pratiques internationales établies, fondées sur 30 ans d'expériences collectives dans divers contextes et environnements.
5. **Protéger leur héritage :** Les FFC garantissent la mise en œuvre de mesures de conservation sur le long terme, protégeant ainsi l'héritage du gouvernement en assurant la continuité à travers les différents cycles politiques.
6. **Instaurer un climat de confiance avec les communautés et les parties prenantes :** Les FFC respectent des mesures de protection environnementale et sociale et assurent la transparence sur la manière dont les fonds sont investis, ce qui favorise la confiance des communautés et des riverains.

“ Les *Blue Bonds* nous aideront à soutenir la vie marine dynamique qui réside ici et à maintenir la riche biodiversité qui est cruciale pour la santé de notre écosystème et de la planète. Nous sommes fiers d'être des pionniers et d'ouvrir la voie à d'autres pays pour qu'ils nous rejoignent dans la conservation de nos océans pour le Belize et au-delà.

JOHN BRICEÑO PREMIER MINISTRE DE BELIZE

6.3 Comment les FFC sont-ils structurés ?

Pour offrir ces avantages et se conformer aux normes internationales attendues des FFC par la plupart des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des banques de développement et des bailleurs de fonds internationaux, les FFC doivent :

1. ÊTRE UNE ENTITÉ INDÉPENDANTE :

Les FFC ne sont pas contrôlés par le gouvernement ni aucun autre tiers. En tant qu'entité indépendante, ils ne devraient pas être soumis aux réglementations spécifiques aux entités publiques ou contrôlées par le gouvernement, puisqu'ils existeront pendant plusieurs cycles politiques.

- a. Le gouvernement ne doit pas détenir plus de 20 à 30 % des sièges du conseil d'administration ou des comités pour être effectivement indépendant.
- b. Le FFC doit bénéficier d'une reconnaissance juridique complète dans le pays où les activités de conservation auront lieu.
- c. Le FFC ne participe pas à l'élaboration des politiques publiques et ne fixe pas d'objectifs ou de priorités de protection ; il se conforme plutôt aux objectifs de politique publique du gouvernement et fonctionne comme une institution d'octroi de subventions et de financement, en veillant à la bonne gestion des fonds et en s'occupant des questions fiduciaires.

2. DISPOSER D'UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE INCLUSIF :

Les FFC adoptent un système de gouvernance indépendant et multipartite, avec un processus décisionnel, des politiques et des procédures clairs, afin de :

Mettre en place des procédures de candidature et de sélection transparentes et équitables pour l'attribution des subventions.

- a. Veiller à détecter les risques et effectuer un examen technique indépendant des propositions.
- b. Encourager la confiance des communautés locales et des principales parties prenantes par le biais d'un processus transparent.
- c. Superviser le respect des accords, de la législation, des politiques et des normes requises, y compris la politique en matière de conflits d'intérêts et les mesures de sauvegarde environnementales et sociales lors de la sélection et de la mise en œuvre des projets.



Voir la section 6.4 *Conseil d'administration et Comités du FCC pour plus de détails sur les systèmes de gouvernance du FCC.*

3. DISPOSER D'UNE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE EFFICACE ET RATIONALISÉE :

Les FFC disposent d'un personnel professionnel et expérimenté, dirigé par un directeur exécutif ou un directeur général, et d'une équipe de secrétariat comprenant du personnel financier et technique, qui est responsable de ce qui suit :

- a. Assurer le décaissement efficace des subventions, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Cela est possible grâce à des procédures transparentes d'octroi de subventions et à des protocoles de diligence raisonnable évaluant l'impact au niveau du projet. Les sauvegardes relatives à l'impact social des projets font partie des procédures de sélection.
- b. Développer et gérer un système de gestion environnementale et sociale (SGES) qui comprend les éléments suivants :
 - (i) une politique environnementale et sociale ;
 - (ii) des procédures clairement définies pour l'identification, l'évaluation et la gestion des impacts environnementaux et sociaux, des risques et des co-bénéfices des sous-projets (y compris la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme) ;
 - (iii) la capacité et la compétence organisationnelles ;
 - (iv) l'engagement des parties prenantes et la divulgation des informations ;
 - (v) le suivi et le reporting. L'intégration de ces normes et processus est essentielle pour un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) opérationnel.
- c. Publier annuellement les rapports de suivi et d'évaluation d'impact ainsi que les états financiers vérifiés.
- d. Gérer les actifs financiers de manière professionnelle et efficace pour assurer une continuité à long terme.
- e. Concevoir des montages financiers innovants pour diversifier leurs sources de financement et leurs programmes.
- f. Favoriser les partenariats et la coordination avec et entre les secteurs public et privé.



Voir la section 6.10 *Normes de pratique pour les FFC pour plus de détails.*



La Sierra Gorda de Querétaro, Mexique.

© Mariana Meztlí Ramírez/Concours photo TNC 2021

6.4 Deux approches des FFC

Les gouvernements qui envisagent de lancer un projet de *Nature Bonds* disposent de deux options pour les FFC :

1. S'APPUYER SUR UN FFC EXISTANT :

s'il existe un FFC approprié, il est possible de créer un nouveau sous-compte destiné à recevoir des fonds.

Avantages :

Réduit le temps et le coût de lancement, les coûts de fonctionnement et tire parti d'un personnel expérimenté et d'activités/programmes antérieurs.

Considérations :

Il faut s'assurer que le FFC a des antécédents solides et positifs, qu'il est totalement indépendant du gouvernement (et qu'il n'est pas soumis à des réglementations spécifiquement conçues pour les entités publiques et les financements publics) et enfin qu'il respecte les normes internationales s'appliquant aux FFC.

2. CRÉATION D'UN NOUVEAU FFC :

si un FFC n'existe pas ou si un FFC existant ne répond pas aux exigences, un nouveau FFC peut être créé.

Permet d'adapter la conception et la gouvernance du FFC aux normes internationales, évite les contraintes ou les limitations potentielles des FFC existants tout en permettant la collaboration avec des entités publiques ou contrôlées par l'État.

Les coûts initiaux sont plus élevés et les délais de mise en place plus longs, ce qui peut être sous-estimé par les parties.



Note : En fonction de la législation en vigueur dans le pays pour protéger les actifs du FFC et maximiser les donations, il peut être conseillé d'enregistrer le FFC dans une juridiction disposant de réglementations éprouvées (comme les États-Unis ou le Royaume-Uni), tous les fonds débloqués étant renvoyés dans le pays par l'intermédiaire d'une succursale ou d'un bureau de représentation.

6.5 Conseil d'administration et comités du FFC

Le conseil d'administration et les comités du FFC jouent un rôle essentiel en matière de gouvernance, de prise de décision et de surveillance, en assurant une gestion efficace et une orientation stratégique des activités du FFC dans le respect des normes internationales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FFC

Le gouvernement ne doit pas représenter plus de 20 à 30 % des membres, pour maintenir l'indépendance..



Les autres membres du conseil d'administration doivent refléter les parties prenantes locales et avoir des compétences telles que la gestion financière, l'expertise scientifique ou les relations avec les donateurs.

Le conseil d'administration ou l'organe directeur du FCC se compose normalement de 7 à 11 membres, y compris le gouvernement, en minorité, et le partenaire de long terme pour la conservation et le climat en tant que membres fondateurs potentiels.

Idéalement, la majorité du Conseil d'Administration devrait être composée de membres issus du pays Nature Bonds.

COMITÉS DU FFC

Les membres du conseil d'administration, y compris les représentants du gouvernement, peuvent agir et siéger au sein des différents comités du FCC, qui peuvent également comprendre d'autres spécialistes invités. Les comités permanents suivants sont généralement créés pour conseiller le Conseil d'administration du FCC et suivre les questions cruciales entre les réunions du Conseil :



Comité exécutif

Suit de plus près le travail du directeur général entre les réunions du conseil d'administration.

Le Conseil peut déléguer certaines approbations à ce groupe.



Comité des finances et des investissements

Évalue les performances du gestionnaire de patrimoine professionnel externe, examine les audits externes et les budgets avant qu'ils ne soient présentés par le directeur général au conseil d'administration, entre autres fonctions.



Comité de gouvernance et de nomination

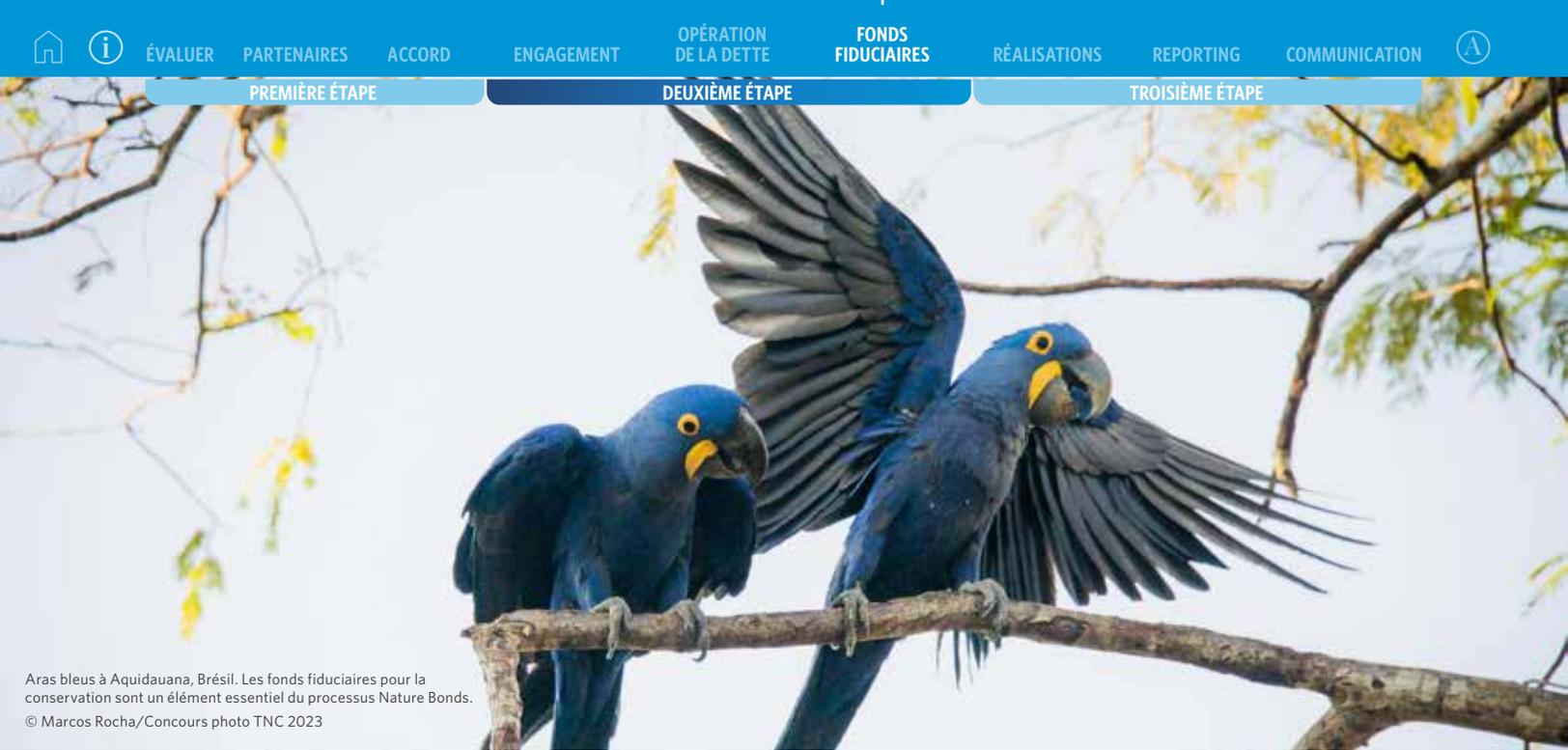
Évalue les performances du conseil d'administration. Recrute de nouveaux administrateurs pour approbation par le conseil d'administration quand il y a un poste vacant.



Comité technique

Sélectionne les subventions/projets sur la base de critères et de garanties préétablis, en fonction des priorités publiques et les Jalons de conservation.

Le FFC peut créer un nouveau comité supplémentaire pour suivre des questions spécifiques. Par exemple, dans les cas où le FFC est responsable de la gestion des sources de financement en dehors de la conversion de la dette, un comité spécialisé peut être créé pour différents programmes.



Aras bleus à Aquidauana, Brésil. Les fonds fiduciaires pour la conservation sont un élément essentiel du processus Nature Bonds.
© Marcos Rocha/Concours photo TNC 2023

6.6 Mise en œuvre du FFC

Dans le cadre d'un projet de *Nature Bonds*, le FFC bénéficiera d'un financement à long terme (plus de 15 ans dans la plupart des conversions de dette soutenues par TNC), et très probablement d'une ampleur sans précédent, par rapport aux dépenses publiques et internationales consacrées au climat et à la biodiversité dans le pays. Pour utiliser et gérer efficacement les ressources débloquées grâce à la conversion de la dette, les parties prenantes doivent planifier la mise en œuvre progressive d'un nouveau FFC ou la montée en puissance d'un FFC existant, et prévoir un soutien technique idoine.

1.

POUR UN FFC EXISTANT :

Les parties prenantes à la conversion de la dette et le personnel du FFC doivent prévoir une montée en puissance de l'activité du FFC.

- a. La première étape consiste à évaluer les capacités et les lacunes politiques du FFC.
- b. Comblent les lacunes identifiées dans les politiques et les cadres du FFC, tels que le système de gestion environnementale et sociale (SGES), afin d'atteindre un statut opérationnel approprié. De nouvelles politiques et de nouveaux cadres peuvent être adoptés, en s'appuyant sur les meilleures pratiques d'autres FFC et sur les contributions des parties à la conversion de la dette (rehausseur de crédit, partenaire de conservation, philanthropes, gouvernement).
- c. Embaucher du personnel, des prestataires et des systèmes supplémentaires pour compléter les capacités existantes.

2.

POUR UN NOUVEAU FFC :

Les parties prenantes aux conversions de dettes devront prévoir un délai pour que le FFC puisse commencer ses opérations. Attention, il se peut qu'un FFC établi avec un conseil d'administration nommé soit une condition préalable à l'obtention d'un rehaussement de crédit avant la clôture financière du projet. Cette planification stratégique doit permettre au FFC de :

- a. Constituer et former le conseil d'administration, élire les membres du bureau et mettre en place les comités.
- b. Établir et adopter des politiques et des procédures institutionnelles, y compris des garanties, élaborer un plan stratégique initial et un cadre de suivi et d'évaluation.
- c. Embaucher et former le personnel.
- d. Mettre en place des systèmes (comptabilité, gestion des subventions) et régler les problèmes logistiques au démarrage, et autres questions nécessaires.

6.7 Opérations du FFC

Des opérations efficaces et bien gérées sont essentielles à la réussite des FFC, car elles garantissent l'efficacité de l'octroi des subventions (et donc une mise en œuvre réussie par les parties prenantes locales pour atteindre les Jalons de conservation) et l'accomplissement des responsabilités fiduciaires. Le FFC a des devoirs et des obligations opérationnels qui incluent :

Conformité avec les lois, réglementations et exigences nationales : Indépendamment de la juridiction d'établissement, le Fonds fiduciaire pour la conservation mène ses activités dans le respect des lois, réglementations et exigences du pays.



Note : Le FFC bénéficie d'un soutien du gouvernement lors de son lancement, en accord avec la gouvernance du pays dans la réalisation d'un projet de Nature Bonds.

Des politiques et des procédures claires : Le FFC travaille dans le cadre de règlements, de politiques et de procédures institutionnelles qui sont adoptés par le conseil d'administration et qui peuvent être modifiés si nécessaire. Le FFC a besoin de politiques et de procédures internes sous la forme de manuels d'opérations pour orienter ses actions et informer ses partenaires, y compris les bénéficiaires. Ces cadres permettent au FFC d'améliorer la performance de ses activités et de se conformer aux critères internationaux tels que les garanties environnementales et sociales. Les garanties au niveau des projets assurent un niveau de précision et de finesse supplémentaire pour contrôler l'impact sur les écosystèmes locaux, les communautés et les populations autochtones. Un mécanisme clair de règlement des griefs, tel qu'une procédure de plainte formelle, est considéré comme la meilleure pratique pour les individus ou les groupes concernés qui souhaitent déposer une plainte lorsqu'une communauté a subi des conséquences négatives à cause d'un projet financé.

Développer un système de gestion environnementale et sociale : Pour garantir une approche et un processus cohérents de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux, chaque FFC doit également élaborer (ou faire élaborer) et rendre opérationnel un système de gestion environnementale et sociale (SGES) au niveau du projet. Ce système doit comprendre (i) une politique environnementale et sociale ; (ii) des procédures clairement définies pour l'identification, l'évaluation et la gestion des impacts environnementaux et sociaux, des risques et des co-bénéfices des sous-projets (y compris la DRH) ; (iii) les capacités et compétences organisationnelles ; (iv) l'engagement des parties prenantes et la divulgation d'informations ; et (v) le suivi et le reporting.

Mécanismes de décaissement des fonds :

Pour fonctionner, le FFC débloquera des fonds pour des activités de conservation menées par différents types d'acteurs locaux (agences gouvernementales, ONG, institutions académiques, organisations communautaires, petites entreprises, etc.)

- Il est prévu que le FFC fournisse des financements aux candidats principalement par l'octroi de subventions, mais différentes options de décaissement et différents mécanismes financiers peuvent et doivent également être envisagés (par exemple, la passation de marchés, le renforcement des capacités ou l'assistance technique aux projets, entre autres).
- Les subventions accordées aux entités non gouvernementales sont généralement octroyées par le biais d'un processus concurrentiel d'appel à propositions. Les propositions de projets reçues dans le cadre de ces appels sont évaluées sur leur conformité et notées par un comité technique selon des critères préétablis, afin que le FFC sélectionne les projets les plus solides. Le processus d'octroi des subventions doit être décrit dans le manuel opérationnel du FFC et les projets retenus peuvent être rendus publics.
- Dans le cas des ressources affectées aux bénéficiaires publics (tels que les ministères et les agences), un processus spécifique est normalement conçu, dans le cadre d'un accord-cadre avec le gouvernement, pour leur permettre de bénéficier d'une enveloppe de financement prédéfinie. Ce processus spécifique offre une meilleure prévisibilité et garantit ainsi une planification efficace pour le gouvernement et ses agences. Dans le cadre de ce processus, les demandeurs publics remplissent des demandes de financement en utilisant les modèles du FFC. Les demandes de financement sont examinées par le FFC afin d'en assurer la conformité et le suivi, mais il est courant qu'elles ne soient pas évaluées sur une base concurrentielle.

Formation et renforcement des capacités : Le FFC doit également être prêt à former les candidats potentiels s'ils ont besoin d'aide pour soumettre leur demande, afin d'élargir le groupe de candidats et de maximiser son ouverture aux parties prenantes locales de différentes natures. Une formation est également proposée aux bénéficiaires pour améliorer les pratiques de suivi et de reporting.



6.8 Reporting du FFC

Un aspect important de la réussite d'un FFC à long terme réside dans sa capacité à créer la confiance et se rendre crédible auprès des parties prenantes locales et internationales, ainsi qu'avec les parties au projet de *Nature Bonds* et autres partenaires intéressés. Les FFC rendent compte des informations agrégées recueillies auprès des bénéficiaires concernant leurs projets. Dans le cadre d'une transaction de projet de *Nature Bonds*, le FFC a des devoirs et des obligations en matière de rapports qui incluent :

Reddition de comptes aux gouvernements, rehausseurs de crédit et investisseurs : Le FFC a des obligations de reddition de comptes auprès des principales parties, comme indiqué dans les documents juridiques des projets de *Nature Bonds*, et doit agréer les résultats des bénéficiaires. Le FFC doit adopter un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA), afin que tous les bénéficiaires puissent surveiller quelques indicateurs communs, et ce système devrait faciliter le suivi de l'impact de la conservation à long terme.



Pour plus d'informations sur la reddition de comptes, veuillez consulter la section 8.1.

Rapports annuels : Une bonne pratique consiste à rechercher la transparence et à fournir des rapports annuels qui partagent les résultats des activités du FFC avec un large éventail de parties clés locales et internationales, afin d'améliorer la compréhension et la sensibilisation aux travaux cruciaux que soutient le FFC. Les rapports annuels (et les états financiers audités) sont normalement publiés sur le site Internet du FFC et doivent inclure la langue locale et l'anglais.

6.9 Mobiliser des sources de financement supplémentaires

Une caractéristique importante d'un FFC est sa capacité à servir de véhicule de mobilisation pour tous les types de financement axés sur la nature et le climat. Un projet de *Nature Bonds* débloque un financement prévisible à long terme pour des activités dans le pays et peut également servir de catalyseur pour mobiliser des ressources auprès d'autres donateurs, investisseurs et partenaires intéressés, notamment :

Grands donateurs internationaux : Grâce à sa création dans le cadre d'une juridiction solide offrant des garanties et des avantages aux philanthropes, le FFC peut être le véhicule idéal pour recevoir et gérer les fonds des grands donateurs internationaux, qu'il s'agisse de particuliers ou de fondations.

Exemple : Dans les projets de *Nature Bonds* organisés par The Nature Conservancy (TNC), TNC peut mobiliser son réseau de donateurs pour compléter les financements débloqués par la transaction.

Institutions de financement du développement (bilatérales ou multilatérales) : Il est courant que les agences bilatérales et multilatérales emploient un FFC existant dans leurs accords avec les gouvernements nationaux pour des programmes pluriannuels, car elles considèrent le FFC comme un partenaire solide, souple et local qui peut assurer la continuité.

Exemple : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'est souvent associé à des FFC pour décaisser les fonds du FEM.

Mécanismes de financement innovants : Étant donné que le FFC est conçu et organisé de manière flexible et axée sur les résultats, il peut servir de véhicule pour collecter, développer et structurer des mécanismes de financement innovants et pour collecter et gérer leurs revenus, tels que les crédits carbone, le paiement des services écosystémiques ou les redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Les FFC sont, par exemple, un véhicule idéal pour recevoir des fonds destinés à des approches stratégiques à plus grande échelle, telles que celles prévues dans le cadre du financement de projets pour la permanence (PPF).

Exemple : Les fonds pour l'eau sont un type spécifique de FFC qui reçoivent des ressources de la part des utilisateurs de l'eau, normalement payées sous forme de frais supplémentaires dans leurs factures d'eau, et qui canalisent les fonds vers des projets de conservation dans la partie amont des bassins versants.



Pour en savoir plus sur les fonds pour l'eau, consultez le Partenariat latino-américain pour les fonds pour l'eau.

Exemples de FFC réussis

COSTA RICA

Au Costa Rica, Forever Costa Rica a été créé en 2010 sous le statut d'organisation non gouvernementale privée afin d'aider le pays à respecter les engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies grâce à des ressources provenant d'un PFP (Project Finance for Permanence). Forever Costa Rica gère des ressources issues d'une grande variété de sources, y compris des fonds provenant d'un accord bilatéral de conversion de la dette entre le pays et les États-Unis visant à protéger la forêt tropicale.



Un paresseux à trois doigts se balance sur un arbre guarumo dans les forêts du Costa Rica.
© José David Altamirano Gonzalez/Concours photo TNC 2022

SEYCHELLES

En 2015, le fonds fiduciaire indépendant Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust (SeyCCAT) a été créée pour gérer le produit du refinancement de la dette entre le Club de Paris et les Seychelles, avec le soutien de The Nature Conservancy. Opérationnel au cours des années suivantes, le SeyCCAT a accordé ses premières subventions en 2017 et depuis, un grand nombre de projets ont été soutenus. Les projets achevés et en cours sont rendus publics dans un esprit de transparence et de sensibilisation des parties prenantes nationales et des candidats potentiels.



Plage de Beau Vallon à Mahé aux Seychelles. © Roshni Lodhia

BELIZE

En mars 2022, le Belize Fund for a Sustainable Future (Belize Fund), un fonds fiduciaire de conservation privé à but non lucratif, a été créé pour canaliser les fonds débloqués à partir d'un projet de *Nature Bonds* de 2021 parrainé par The Nature Conservancy. Le Belize Fund mobilise des investissements pour le développement responsable des ressources marines et côtières du Belize et a publié son premier rapport annuel pour 2022.



Des poissons, notamment des chevesnes des Bermudes et des sergents-majors, envahissent un bateau de plongée au large de l'atoll de Lighthouse Reef, Belize. © Jennifer Adler

De nombreux autres FFC sont actifs au niveau mondial. Ils se mettent en réseau pour échanger des connaissances et établir des normes opérationnelles, comme RedLAC, CAFE et la Conservation Finance Alliance.



6.10 Normes de pratique pour les FFC

Les normes internationales de pratique pour les fonds fiduciaires pour la conservation (2020) sont volontaires, mais la plupart des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des banques de développement et des bailleurs de fonds internationaux s’y réfèrent. Elles sont destinées à servir d’outil pour améliorer la conception, la gestion, le suivi et l’évaluation des FFC et peuvent être utilisées, souhaitées ou adaptées pour répondre aux besoins particuliers d’un FFC.

Les normes sont organisées selon les sept domaines fondamentaux énumérés ci-dessous, qui sont considérés comme essentiels au développement et à la gestion efficaces des FFC :

1. **La gouvernance** Concerne la composition, les fonctions et les responsabilités de l’organe ou des organes de direction d’un FFC, ainsi que le contenu et le rôle des documents de direction.
2. **L’efficacité institutionnelle** Porte sur la planification stratégique, les interactions avec le gouvernement, les partenariats avec d’autres organisations et une communication efficace.
3. **Les programmes** Couvrent la manière dont les FFC réalisent leurs missions par l’octroi de subventions et d’autres dépenses, fixent des objectifs et des cibles, gèrent le cycle d’octroi des subventions, et contrôlent et évaluent à la fois les subventions et les projets.
4. **L’administration** Aborde les thèmes des politiques de ressources humaines, des rôles et responsabilités du personnel, des manuels d’exploitation, de l’utilisation des ressources financières, des audits et de l’utilisation de la technologie.
5. **La gestion d’actifs** Relève des composantes des stratégies d’investissement, les responsabilités fiduciaires et les relations avec les différents types de professionnels de l’investissement.
6. **La mobilisation des ressources** Couvre la collecte de fonds et la gestion des relations et des sources de financement afin d’améliorer la viabilité financière globale de la conservation de la biodiversité, en particulier des systèmes d’aires protégées, mais comprend également le financement des objectifs de durabilité et des programmes d’action climatique.
7. **La gestion des risques et les sauvegardes** Concernent les politiques et les procédures nécessaires pour identifier et traiter les risques et adopter les sauvegardes environnementales et sociales utilisées au niveau national et international.

Les normes de pratique pour les FFC, mises à jour en 2020, sont fondées sur des données probantes à l’usage des FFC et des institutions et individus qui leur apportent un soutien financier et technique.



Consultez les Normes opérationnelles du programme **Nature Bonds** pour connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière d’opérations et de gouvernance et de gestion financière post-clôture.



7 Respecter les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique

Étape 3 : Section 7

- 7.0** Vue d'ensemble
- 7.1** Démarrage
- 7.2** Atteindre les Jalons
- 7.3** Suivi, évaluation et apprentissage

Un banc de poissons-soldats de Blackbar (*Myripristis jacobus*) se cache sous une épave à la Barbade. © Shane Gross



7.0 Vue d'ensemble

Après la signature de l'accord et la finalisation du FFC et des Engagements de climat et de conservation, le travail se concentre sur la réalisation des Jalons et des engagements globaux.

7.1 Démarrage

Après la signature des accords de projet relatifs aux *Nature Bonds*, il faut beaucoup d'organisation pour créer une équipe de projet, développer les axes de travail, renforcer les capacités, formaliser les opérations et obtenir l'expertise nécessaire pour atteindre les Jalons. La phase de démarrage post-clôture comprend les éléments suivants, dont certains sont itératifs et devront être définis ou identifiés de manière répétée :

Allouer des ressources à court terme :

Il peut falloir 12 à 18 mois pour rendre le FFC opérationnel et commencer à octroyer des subventions après la clôture de la transaction, y compris les allocations stratégiques aux agences gouvernementales.



Voir la section 6.6 *Mise en œuvre du FFC* pour plus de détails.

Il peut être nécessaire d'allouer des ressources à court terme pour commencer à travailler sur les étapes clés tant que le FFC n'est pas en mesure de décaisser les subventions. L'évaluation et l'adéquation entre les besoins en ressources et les financements disponibles est une étape clé après la signature de l'accord, y compris au début du projet.

Former ou déléguer une unité ou un groupe de coordination des *Nature Bonds* :

Il est recommandé de déléguer ou de former une unité ou un groupe de coordination intergouvernementale ou pluri-institutionnelle dont l'objectif principal est de veiller à ce que le gouvernement respecte les Engagements dans les délais précisés dans les accords.



Voir la section 3.2 *Mise en place d'une gouvernance / d'une coordination interne au gouvernement* pour plus de détails.

Assurer la liaison avec les principales parties impliquées dans le processus de planification :

Il sera nécessaire de présenter et de faire connaître le projet de *Nature Bonds* à toutes les parties clés, y compris les agences gouvernementales, les représentants de l'industrie, les groupes environnementaux, les peuples autochtones et communautés locales (PACL). L'idéal est de commencer dès le début du processus de planification. Cependant, en raison des restrictions en matière de confidentialité, la plupart des projets de *Nature Bonds* entament les échanges avec les parties clés locales après la clôture de la transaction.



Voir la section 9.0 *Confidentialité et communications* pour plus de détails

Après la clôture, un dialogue continu entre ces parties clés est essentiel à la réussite globale du projet⁴. L'objectif des discussions initiales avec les parties clés est de présenter le projet de *Nature Bonds* et d'aider à lancer les processus de planification pour les Engagements qui nécessiteront des processus participatifs et inclusifs (par exemple, l'élaboration d'un règlement ou d'un plan de gestion). Des contributions seront nécessaires pour les termes de référence et les plans de travail, entre autres.

Définir l'objectif et la portée de l'effort de planification :

Rencontrer les parties clés pour commencer à former ou à créer la vision, les buts et les objectifs de la planification de la conservation et du climat. À ce stade, les questions portent sur l'identification ou l'articulation de ce qui relève de la planification et de ce qui en est exclu, y compris les sujets, les activités et les limites spatiales de la zone de planification. Ces discussions n'ont pas pour but de devancer les discussions plus larges sur les valeurs et les priorités, mais plutôt de préparer les gouvernements à répondre aux questions concernant notamment l'objectif et la portée de l'effort de planification en matière de conservation et de lutte contre le changement climatique.

⁴Nous recommandons de rédiger en étroite collaboration avec le partenaire à long terme pour la conservation et/ou le climat un plan d'engagement complet pour déterminer comment soutenir et préserver l'autonomie, la prise de décision et l'autodétermination des PACL dans le cadre des projets de *Nature Bonds*.



7.2 Atteindre les Jalons

Une fois les accords signés, il convient de définir les processus ou les étapes permettant d'atteindre les Jalons des Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique, notamment en utilisant les meilleures pratiques mondiales et les normes internationales. Le calendrier de réalisation des Jalons variera selon le type d'Engagement(s) et la date butoir.

Une première étape clé peut consister à identifier l'agence ou l'autorité gouvernementale responsable qui sera le point de contact pour évoquer les travaux menés par des agences gouvernementales et des ministères pour tenir les divers Engagements.

Les processus de planification visant à réaliser les Engagements peuvent avoir des composantes spatiales et/ou non spatiales. Lorsque les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique contiennent des Jalons visant à étendre les protections ou les zones protégées et/ou nécessitent la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire, les étapes initiales consistent à établir des objectifs, à définir des stratégies et à organiser les ressources. Pour d'autres Jalons non liés à l'extension de la protection, tels que la lutte contre la pêche illégale ou l'élaboration d'une nouvelle réglementation, il est possible de se passer d'un plan d'aménagement du territoire.

Les questions clés permettant de déterminer les étapes à franchir pour atteindre les Jalons sont les suivantes :



Quels sont les cadres de planification existants à respecter ?

Les plans doivent être élaborés sur la base de normes et de meilleures pratiques reconnues au niveau international pour les milieux marins, terrestres, d'eau douce et climatiques. Par exemple, la planification de l'espace marin (PEM) est la meilleure pratique mondiale pour les environnements océaniques.



Quels sont les plans existants ?

Tous les plans existants doivent être examinés et intégrés aux Engagements, le cas échéant. Les connaissances institutionnelles, locales, autochtones et sectorielles peuvent fournir des informations importantes concernant les efforts antérieurs de planification et de protection de la biodiversité. Le partenaire à long terme pour la conservation et le climat peut offrir une assistance technique pour l'examen des plans existants (tels qu'une évaluation des services écosystémiques) qui peuvent nécessiter des mises à jour ou une planification, une mise en œuvre et un suivi supplémentaires des résultats afin de remplir les Engagements pour la conservation et le climat.



Quelles sont les données disponibles pour soutenir la planification ?

Une évaluation des données et une analyse des lacunes devraient être réalisées relativement tôt pour lancer la collecte et la compilation des données. Il s'agit d'un processus itératif et des mises à jour de données sont généralement nécessaires tout au long du processus de

planification. Les catalogues de données spatiales, les atlas et les cadastres sont quelques exemples de sources de données.



Qui sera impliqué dans le processus de planification ?

Une analyse des parties prenantes (également appelée cartographie des parties prenantes) ainsi qu'une stratégie d'engagement des parties clés doivent être élaborées. Lorsqu'un Jalon nécessite un processus de planification, les meilleures pratiques mondiales comprennent une approche fondée sur la science ou sur des données probantes qui soit participative, inclusive et transparente. Un processus de planification garantirait l'existence d'un plan complet de participation, déterminant comment soutenir et préserver l'autonomie, la prise de décision et l'autodétermination des PACL dans le cadre des projets liés aux *Nature Bonds*.



Comment un plan sera-t-il mis en œuvre et contrôlé ?

La conception du processus de planification devrait aider les praticiens à anticiper les besoins et le coût de la mise en œuvre d'un plan et des protections, y compris les données de base pour comparer les conditions existantes et futures, ainsi que les besoins en personnel, le coût et le budget pour contrôler, évaluer et mettre en œuvre les résultats du plan.



La section ci-dessus sur la mise en œuvre sera développée au fur et à mesure que TNC participe de manière approfondie aux projets post-clôture. Voir les sections 4.5 Considérations juridiques et financières relatives à l'Engagement et 8.0 Reporting pour plus de détails.



Une jeune tortue verte aux Seychelles

© Christophe Mason-Parker / Concours Photo TNC 2019

ÉTUDE DE CAS ⁵: Création d'un plan de l'espace marin

Dans les environnements océaniques, un plan d'espace marin (PAEM) fournit des informations spatiales et non spatiales pour les activités et les utilisations marines. L'élaboration et l'approbation d'un plan d'espace marin juridiquement contraignant constituent un engagement clé pour tous les projets des *Nature Bonds* qui se concentrent sur les océans.

Qu'est-ce que la planification de l'espace marin ?

La planification de l'espace marin (PEM) est un processus public visant à allouer des zones aux différentes activités et à répondre à des objectifs écologiques, économiques, culturels et sociaux, définis dans le cadre d'un processus politique. La planification de l'espace marin implique de multiples secteurs et parties prenantes qui utilisent ou utiliseront l'environnement marin, comme le tourisme, la pêche, l'énergie, la conservation, la navigation et le transport, ainsi que les loisirs.

Les meilleures pratiques mondiales pour les PEM sont définies dans des guides internationaux (par exemple, le Guide mondial des PEM UNESCO-COI 2022). Un projet de *Nature Bonds* a indiqué des exigences supplémentaires ayant rendu son plan de l'espace marin juridiquement contraignant.



Voir l'annexe *Création d'un plan d'espace marin* pour plus de détails.

⁵L'étude de cas suivante met l'accent sur la planification et la mise en œuvre dans le contexte des projets marins, en présentant l'expérience de The Nature Conservancy à ce jour. Les prochaines versions de cette boîte à outils incluront des informations supplémentaires sur la planification et la mise en œuvre de projets axés sur les milieux terrestres, l'eau douce et le climat.

7.3 Suivi, évaluation et apprentissage

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) est le processus continu d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre du projet après sa clôture, d'adaptation des stratégies en fonction des résultats et d'acquisition continue de connaissances afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. Dans le contexte d'un projet *Nature Bonds*, le SEA est évalué après la clôture du projet et incorporé dans les rapports (conservation annuelle et Jalons), le cas échéant.

Par exemple, pour les Jalons liés aux plans de gestion des zones marines protégées, les évaluations de l'efficacité du suivi sont intégrées dans un rapport de Jalon et dans les rapports annuels de conservation ultérieurs, guidés par les meilleures pratiques et normes internationales (telles que le cadre de suivi de l'UICN et les évaluations de l'efficacité de la gestion des zones protégées), qui sont réalisées tous les deux ou trois ans pour évaluer le plan de gestion d'une zone protégée.



Voir la section 8 *Reporting* pour plus de détails sur la manière dont les données de suivi correspondent aux rapports d'impact, aux rapports de Jalon et aux exigences de conformité.



Consultez les Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds* afin de connaître les meilleures pratiques et les conseils pertinents en matière de conservation, de climat, de suivi et de rapports.



8 Reporting

Étape 3 : Section 8

- 8.0 Vue d'ensemble
- 8.1 Responsabilités en matière de rapports
- 8.2 Besoins en capacités des gouvernements
- 8.3 Reporting et vérification
- 8.4 Transparence des rapports
- 8.5 Types de rapports gouvernementaux sur la conservation



Héron cendré au lever du soleil sur l'île Alphonse, Seychelles. © Christophe Mason-Parker/Concours photo TNC 2022

8.0 Vue d'ensemble

Les documents juridiques relatifs à un projet de *Nature Bonds* définissent les exigences en matière de rapports annuels et de Jalons auxquelles doivent répondre les différentes parties concernées pendant toute la durée de la transaction, qui peut s'étendre sur plus de 15 ans.

Les obligations d'information des investisseurs et des rehausseurs de crédit doivent être remplies de manière globale et être communiquées au public pour donner une image complète des résultats obtenus dans le cadre de la transaction et être validées par des experts en la matière.

8.1 Responsabilités en matière de rapports

Dans un projet de *Nature Bonds*, la responsabilité d'atteindre les résultats en matière de conservation et l'impact escompté est partagée entre différentes parties qui jouent des rôles différents dans la mise en œuvre :

Le gouvernement est responsable :

- de la réalisation des Engagements de conservation convenus dans le cadre des accords de transaction, et
- du versement des paiements de conservation selon le montant convenu dans les accords de transaction afin de soutenir la mise en œuvre du programme de conservation, et
- de la communication sur les Jalons de conservation aux investisseurs et aux rehausseurs de crédit.

Le **Fonds fiduciaire pour la conservation** est chargé de recevoir les paiements effectués par le pays au titre de la conservation et de verser et gérer les subventions destinées à soutenir les activités du programme de conservation.

Le pays et le Fonds fiduciaire pour la conservation sont tous deux responsables du reporting sur les aspects qui relèvent de leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre, qui sont définis entre les parties dans le cadre de la conversion de la dette avant la clôture financière.

Le **partenaire à long terme pour la conservation et la lutte contre le changement climatique** est chargé de valider les rapports du pays et du Fonds fiduciaire pour la conservation et de compiler toutes les informations dans des rapports d'impact holistiques qui couvrent tous les aspects liés à la performance de la transaction et à l'impact sur la conservation. Ce rapport d'impact doit généralement être partagé avec les investisseurs et les rehausseurs de crédit et doit être mis à la disposition du public.



Le rapport d'impact du Belize est un exemple de résultats et d'enseignements tirés des projets de Nature Bonds.

Il est probable que toutes les parties à la conversion de la dette auront leurs propres exigences en matière d'information et de conformité. Par conséquent, toutes les parties devraient viser une coopération et une relation de travail sans faille tout au long de la durée de la transaction afin de se soutenir mutuellement dans le respect de leurs exigences.

Projet de schéma de reporting.



*Remarque : le gouvernement et le FCC peuvent également être obligés de partager les rapports directement avec les investisseurs et les rehausseurs de crédit.



8.2 Besoins en capacités des gouvernements

Afin d'éviter tout manquement aux obligations de conformité, le gouvernement doit mettre en place rapidement les capacités nécessaires pour respecter ses obligations de reddition de comptes.

Dans ce contexte, le terme « capacité » fait référence au personnel dédié au traitement, au partage, à la communication et à l'archivage des informations rapportées – et ce, d'autant plus que la transaction se déroulera sur une longue durée, et qu'il est essentiel de constituer une mémoire institutionnelle. Cette capacité dédiée doit être renforcée au sein de l'administration gouvernementale afin de garantir que l'unité et le personnel dédiés à l'établissement des rapports soient en mesure de collecter et de coordonner les informations entre les différents ministères, agences et parties clés.

La bonne pratique veut que les obligations en matière de reporting soient assumées par l'unité, au sein du gouvernement, qui a participé au projet depuis les phases de développement et de mise en œuvre.

8.3 Reporting et vérification

Il est essentiel que toutes les parties prenantes d'un projet de *Nature Bonds* s'efforcent d'avoir un impact et adoptent un processus de vérification crédible, solide et basé sur des données scientifiques. Le partenaire à long terme pour la conservation et le climat vérifiera les rapports fournis par le pays et pourra demander des éclaircissements, des détails et des données. Cet effort de vérification peut également être entrepris par une tierce partie en qualité de Second Party Opinion (SPO) qui peut apporter une forte expertise en matière de conservation et des capacités sur le terrain.

Un manquement à l'obligation de conformité peut avoir de graves conséquences pour toutes les parties à la transaction. Pour le gouvernement, le non-respect des Jalons et des accords juridiques peut entraîner des pénalités, voire un défaut de paiement. Par conséquent, les coûts à long terme du processus de vérification et de reporting par le partenaire de conservation à long terme, ou par un SPO, ou toute autre partie, doivent être intégrés dans la transaction.

8.4 Transparence des rapports

Au cours d'un projet de *Nature Bonds*, le niveau de transparence du reporting évoluera. Avant la clôture, la confidentialité est importante et sera définie par les parties prenantes.

Cependant, après la clôture du projet, le pays doit s'attendre à ce que l'impact du projet soit porté à la connaissance du public et s'en réjouir. Cette transparence accrue est un facteur de réussite important pour un projet de *Nature Bonds*, car elle peut favoriser un sentiment d'appropriation et d'adhésion parmi les partenaires et les parties prenantes locales. La transparence du projet soutient et met en valeur les efforts de conservation entrepris par le pays et peut contribuer à attirer davantage de soutien.



8.5 Types de rapports gouvernementaux sur la conservation

Un pays devra fournir deux rapports de conservation pour les parties au projet de *Nature Bonds* et, une fois rendus publics, ces rapports seront mis à la disposition des publics intéressés, tant dans le pays qu'à l'échelle mondiale :

- 1. Rapports de Jalon :** À la date d'échéance d'un Jalon de conservation, le pays est tenu de soumettre un rapport prouvant que le Jalon a été atteint. Des modèles décrivant les attentes en matière d'informations à fournir dans chaque rapport de Jalon doivent être élaborés avant la clôture financière. Les données fournies dans ce rapport sont nécessaires pour que le partenaire à long terme pour la conservation et le climat puisse jouer son rôle en évaluant si le pays a atteint ou non chaque Jalon de conservation. La préparation du rapport de Jalon doit être discutée au cours de la période précédant la clôture, et comprendre un rapport préliminaire à 90 jours destiné au partenaire à long terme pour la conservation et le climat pour évaluer de manière préliminaire si le Jalon sera atteint à la date prévue.
- 2. Rapports annuels de conservation :** En règle générale, un pays devra également soumettre un rapport annuel de conservation qui comprend la confirmation que le gouvernement reste déterminé à atteindre les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique qu'il a pris dans le cadre de la transaction ; un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de conservation à ce jour ; la mesure actuelle des Indicateurs clés de performance que soutient la transaction (par exemple, la superficie totale des zones de protection de la biodiversité/des aires protégées) ; et un résumé de toutes les contraintes ou déficiences dans la réalisation des Jalons de conservation. Un modèle décrivant les informations à fournir dans chaque rapport annuel de conservation doit être élaboré avant la clôture financière. Ce rapport annuel permet au partenaire de conservation à long terme de suivre les progrès accomplis dans les objectifs de conservation, de s'assurer qu'il n'y a pas de régression par rapport aux Jalons de conservation déjà atteints, et d'identifier les risques de mise en œuvre afin de pouvoir développer des stratégies d'atténuation.



Consultez [les Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds*](#) pour connaître les meilleures pratiques et les orientations pertinentes en matière d'opérations, de gouvernance, de suivi et de rapports.



9 Confidentialité et communications

Étape 3 : Section 9

- 9.0 Vue d'ensemble
- 9.1 Première étape - Exploration
- 9.2 Deuxième étape - Négociations formelles
- 9.3 Troisième étape - Mise en œuvre et reddition de comptes

Étoile de mer dans les herbiers marins près de la forêt de mangroves, sur la côte du Belize. © Jennifer Adler

9.0 Vue d'ensemble

Les projets de *Nature Bonds* requièrent la confidentialité pendant les négociations préalables à la clôture. Une fois la transaction conclue, une communication solide, multiniveau et continue est nécessaire pour intégrer le projet au niveau local et mettre en valeur l'action du pays au niveau mondial.

TNC prône généralement une transparence et une divulgation maximales, mais dans le cadre d'un projet de *Nature Bonds*, plusieurs éléments prévalent en matière de confidentialité :

1. La confidentialité est essentielle au projet avant la clôture de la transaction.
2. Les accords de confidentialité entre les partenaires financiers peuvent limiter ce qui peut être divulgué au sujet du projet. Par exemple, les frais de clôture spécifiques sont généralement considérés comme des informations exclusives.
3. Lorsque des postes de dépenses spécifiques sont confidentiels, les parties peuvent convenir de divulguer des informations sur une base agrégée. Par exemple, au Belize, TNC a divulgué le coût total du financement, qui regroupe les primes et certains frais soumis à des accords de confidentialité.

Les projets de *Nature Bonds* nécessitent une approche générale et commune de la confidentialité et exigent une communication à tous les stades du projet. Vous trouverez ci-dessous les meilleures pratiques et considérations de haut niveau pour chaque étape d'un projet de *Nature Bonds*.



Note : Les besoins varient considérablement selon le contexte. Il est donc essentiel de solliciter un conseil juridique approprié et de planifier les approches en matière de communication sur la base des avis des conseillers et en étroite coordination avec tous les partenaires.

“ Avec des partenariats et une collaboration solides entre les gouvernements, les bailleurs de fonds et banques multilatérales de développement, le programme *Nature Bonds* aide les pays à refinancer la dette et à réinvestir l'épargne dans la conservation de la nature et la lutte contre le changement climatique.

JENNIFER MORRIS PDG DE THE NATURE CONSERVANCY



9.1 Première étape – Exploration

Au cours des phases initiales de développement d'un projet (c'est-à-dire lorsqu'un pays et ses partenaires déterminent la viabilité et la faisabilité d'un projet de *Nature Bonds*), les considérations relatives à la confidentialité et à la communication comprennent les cinq points suivants :

1. **Respecter une stricte confidentialité :** Renforcés par les accords de confidentialité, les gouvernements, les partenaires et les conseillers doivent maintenir un haut niveau de confidentialité lors des premières étapes d'un projet de *Nature Bonds*, et ce pour les raisons suivantes :
2. **Restrictions juridiques :** Les projets de *Nature Bonds* impliquent généralement des offres de valeurs mobilières, et les acteurs clés doivent s'assurer qu'ils respectent les lois applicables en matière de valeurs mobilières dans leurs communications.
3. **Implications financières :** La dette existante d'un pays se négocie au prix du marché, qui peut être influencé par la perception du public et par les médias. Dans certains cas, les infractions à la règle de confidentialité peuvent faire grimper le coût de rachat d'une obligation existante et diminuer la faisabilité d'un projet. Même si ces effets sont temporaires, la divulgation prématurée d'un projet en cours de développement – qui peut ou non se concrétiser – peut entraîner une lassitude du marché et, en fin de compte, rendre le financement plus difficile à mettre en œuvre.
4. **Réduire les distractions :** La confidentialité permet de réduire au minimum le « bruit médiatique », l'anxiété ou les questions relatives à un projet pendant que les partenaires travaillent ensemble à l'élaboration de la transaction.
5. **Rédiger un « communiqué à chaud » (holding statement) :** Pour se préparer à d'éventuelles demandes de renseignements de la part des médias ou d'autres parties prenantes, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, doit rédiger et approuver un communiqué à chaud, afin de prendre acte de la demande et de protéger la confidentialité pendant la phase de développement du projet. Les fuites d'informations n'étant pas rares, il est essentiel de disposer d'un communiqué à chaud et d'un protocole de réponse.



Semaine de tri à la ferme de Mariko Wallen et Louis Godfrey au Belize. Leur ferme fait partie d'un programme parrainé par TNC visant à introduire l'aquaculture d'algues dans la région en coopération avec la Coopérative des Pêcheurs de Placencia. Ils cultivent deux espèces : *Eucheuma* (pour la consommation) et *Gracilaria* (utilisée pour les soins de la peau et les cosmétiques). © Randy Olson



9.2 Deuxième étape – Négociations formelles

Une fois que les négociations formelles du projet ont commencé (c'est-à-dire que les parties ont commencé à travailler sur les Engagements de conservation et de lutte contre le changement climatique et sur les documents juridiques soutenant un projet de *Nature Bonds*), les considérations relatives à la confidentialité et à la communication sont les suivantes :

- 1. Maintien de la confidentialité jusqu'à l'annonce :** Il est conseillé aux gouvernements, aux partenaires et aux conseillers de maintenir un haut niveau de confidentialité pendant les négociations jusqu'à ce qu'une annonce publique coordonnée soit faite à la clôture de la transaction.
- 2. Élaborer un plan de réponse :** Élaborez un plan d'intervention complet qui intègre des protocoles de communication en cas de fuite de données confidentielles, et qui prévoit notamment des réunions fréquentes et brèves afin de répondre rapidement aux demandes éventuelles des médias.
- 3. Désigner un porte-parole du gouvernement et une personne chargée de la communication :** Le gouvernement doit identifier un porte-parole pour l'annonce et désigner une personne clé responsable de la communication dans le cadre du projet. Cette personne doit travailler en étroite collaboration avec le facilitateur du projet et coordonner les efforts avec les principaux collègues internes et partenaires externes impliqués dans l'élaboration de la stratégie de communication, du plan d'annonce et des documents.
- 4. Rédiger une charte de communication pour l'annonce conjointe :** Avec l'aide du facilitateur du projet, co-créez un document qui détaille le moment de l'annonce, les entités précises participant à la communication (c'est-à-dire le gouvernement et les partenaires), les responsabilités et les processus, les publics prioritaires, les résultats attendus, les porte-parole des médias et les coordonnées des membres de l'équipe de communication.
- 5. Collaborer sur les produits livrables de l'annonce :** Le facilitateur de projet travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires pour créer des produits livrables qui soutiennent la cohérence des messages clés lors du lancement. Les produits livrables recommandés sont les suivants :
 - Document contenant les messages clés
 - Paragraphe passe-partout sur le crédit et les partenaires
 - Paragraphe de base décrivant l'opération, à utiliser dans les communiqués de presse et autres documents
 - Fiche mettant en évidence tous les partenaires
 - Processus de révision convenu pour les textes publiés sur les réseaux sociaux
 - Coordination de l'engagement dans les événements mondiaux
- 6. Attribuer la responsabilité de la diffusion des messages à des médias ou à des groupes d'audience spécifiques :** Il est essentiel que le gouvernement, les facilitateurs de projets, les acteurs multilatéraux et les banques d'investissement communiquent efficacement avec leurs publics respectifs. Compte tenu des risques de doublons, il est essentiel que le gouvernement prenne en compte les parties prenantes et les communautés les plus importantes dans le pays, tandis que le facilitateur de projet peut jouer un rôle dans la coordination des partenaires afin de s'assurer qu'un média n'est pas présenté par deux partenaires différents.



9.3 Troisième étape – Mise en œuvre et reddition de comptes

Dans les semaines et les mois qui suivent la clôture de la transaction d'un projet de *Nature Bonds*, la communication passe d'une annonce ponctuelle à une communication continue sur le programme. Les éléments à prendre en compte après la clôture de la transaction sont les suivants :

1. **Mettre toujours l'accent sur la communication dans le pays :** Après l'annonce officielle, l'activité de communication globale diminue généralement et la responsabilité de la communication se déplace vers la campagne d'information publique du gouvernement et l'engagement des principales parties locales avec le soutien du personnel local et/ou régional du facilitateur de projet.
2. **Anticiper l'intérêt du public :** Il est conseillé aux gouvernements de prévoir du personnel et des ressources supplémentaires pour faire face à l'intérêt accru du public après la clôture du projet. Il s'agit notamment de répondre aux questions du public, de partager le processus d'engagement des parties clés utilisé pendant la planification et le développement, et d'anticiper le fait qu'un niveau de sensibilisation sera nécessaire pour les aspects complexes du projet. Post-clôture, le FFC peut publier des informations clés, telles que les manuels d'octroi de subventions et la composition de son conseil d'administration, afin de renforcer la confiance des groupes communautaires. L'équipe de relations gouvernementales du facilitateur de projet peut proposer des sujets de discussion et des conseils utiles pour répondre efficacement aux demandes de renseignements.
3. **Études de cas et rapports d'impact :** Au fur et à mesure que le projet de *Nature Bonds* passe à la phase de mise en œuvre et de suivi, les principaux enseignements et résultats sont publiés par le partenaire de conservation à long terme et/ou le facilitateur du projet par le biais d'études de cas et de rapports d'impact.



Voir la section 8 *Reporting* pour plus de détails.



Consultez les Normes opérationnelles du programme *Nature Bonds* pour connaître les meilleures pratiques et les orientations en matière d'engagement et de communication avec les parties prenantes.



Annexe

Annexe

Coucher de soleil sur les environs de la ville de Gallon Jug, district d'Orange Walk, Belize. © Lucas Bustamante

Les annexes fournissent des informations supplémentaires aux lecteurs de la boîte à outils désireux de mieux comprendre les sujets clés. Ces documents se trouvent dans le dossier numérique public ci-dessous :

**[VOIR LES DOCUMENTS DE
L'ANNEXE](#)**

Au moment de la publication de ce PDF, le dossier d'annexes comprend :

1. [Histoire des conversions de dettes pour la nature et le climat](#)
2. [Normes opérationnelles du programme Nature Bonds](#)
3. [Comparaison entre la garantie de crédit et l'assurance du risque politique](#)
4. [Création d'un plan d'espace marin](#)

Ce dossier évoluera au fur et à mesure de l'ajout ou de la mise à jour de nouveaux documents et modèles. Si vous avez des difficultés à accéder aux annexes, veuillez contacter naturebonds@tnc.org.



Si vous souhaitez en savoir plus, donner votre avis ou explorer un projet de *Nature Bonds* pour votre pays, veuillez contacter naturebonds@tnc.org.